

LE DEVOIR

Vol. LXXXVI - No 109

MONTRÉAL, LE MERCREDI 10 MAI 1995

65c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

La carotte et le bâton

On pouvait s'attendre à un coup de tonnerre qui frappe l'imagination et saisisse l'opinion publique à la veille du rendez-vous référendaire. On a plutôt droit à un exercice prudemment mitigé et hybride, qui dose savamment la carotte et le bâton. Le vrai budget? L'an prochain.

La carotte, c'est d'abord qu'il n'y a pas de hausse de taxes et d'impôts pour les particuliers, ainsi que M. Parizeau s'y était engagé en campagne électorale. C'est quand même une nouvelle bienvenue, étant donné que la situation budgétaire ne s'est guère améliorée depuis l'automne et que les coffres étatiques sont aussi à sec que sous les libéraux.

La carotte, c'est aussi que le déficit de cette année est ramené tout juste sous la barre des 4 milliards \$, encore qu'on ne sache pas au juste par quel tour de passe-passe le ministre Campeau y parviendra. C'est aussi que la disparition du déficit des opérations courantes — des emprunts pour l'épicerie — est maintenue dans le décor, ainsi que le PQ s'y était aussi engagé. Elle est toutefois décalée d'un an, et donc reportée à 1998, terme du mandat habituel de quatre ans et probable échéance électorale.

Comment cet engagement sera tenu et par quelles modalités contraignantes? Les indications sont vagues et générales. Mais réjouissons-nous tant que le rêve se réalise ou que le cauchemar s'aggrave. Pour l'heure, les alliés et sympathisants du gouvernement seront ravis par une pléiade de mesures ponctuelles qui, sans



Gilles Lesage

coûter une fortune, entretiennent l'amitié, que ce soit avec la CSN, qui aura enfin son fonds de solidarité (comme la FTQ depuis plus de dix ans), ou avec les artistes, en passant par les régions, les promoteurs miniers, forestiers et autres.

La carotte, c'est aussi que tout est mis en œuvre pour que chacun paie son dû à l'État — tabac, alcool, travail au noir — et que la paperasse et les procédures administratives soient simplifiées. Voilà, certes, un objectif récurrent que chaque gouvernement met de l'avant, mais que l'hydre à sept têtes éloigne sans cesse. Il y a quand même là promesses et engagements rafraîchissants, d'autant plus que les mesures prises depuis l'automne donnent des résultats encourageants.

Le bâton, c'est que le gel des dépenses décrété par la présidente du Trésor ne suffira pas à juguler l'explosion au cours des prochaines années. Il faudra donc les réduire de façon substantielle, notamment en réduisant le personnel autrement que par la seule attrition. Si les temps sont durs en matière de santé et d'éducation, ils le seront encore davantage. En clair, Mme Marois et M. Campeau souhaitent que le bistouri et le scalpel fassent l'affaire, mais dans l'ombre épaisse se profile une horrible hache à la Ralph Klein. À peine un an de répit ou de suris...

Gare au méchant loup et votez pour le OUI, sinon...

Le bâton, c'est par ailleurs les taxes supplémentaires de 500 millions \$ imposées aux grandes entreprises. Mais pour un temps limité, 18 mois seulement, promet M. Campeau, la main sur le cœur. En étant à son premier budget, il le croit probablement. En attendant que la note soit refilée aux consommateurs, voilà une entourloupette en vue de calmer la somnolente conscience sociale-démocrate des péquistes.

Le bâton, c'est aussi, surtout, le couplet bien senti contre le désengagement du gouvernement fédéral: en se retirant de divers programmes, il affame les provinces, au premier chef le Québec. Il est vrai que ce transfert massif, qui augmente d'une année à l'autre, a des effets de plus en plus désastreux. Mais le pelletage dont le Québec est victime, les autres provinces le sont aussi. Et, malgré tout, sept provinces ont atteint cette année l'équilibre budgétaire, le Québec faisant partie du trio récalcitrant avec la Nouvelle-Écosse et l'Ontario.

Le bâton devient sombre semonce, terrible matraque même, quand, au détour d'une page parmi cent autres colonnes de chiffres et de graphiques, M. Campeau nous annonce pour l'an prochain — juillet 1996, ce n'est pas loin — une hausse de 1 % de la taxe de vente. Ce n'est pas beaucoup? Attention: pour une année complète, c'est une ponction énorme de près de 700 millions \$, dans vos poches et les miennes.

Y a-t-il moyen d'éviter cette catastrophe appréhendée? Oui, assure gravement le ministre des Finances: en votant OUI au référendum sur la souveraineté, le Québec récupérant alors les milliards qu'il se fait siphonner par le méchant loup qui nous tient lieu de gouvernement à Ottawa. Menace, s'inquiètent les journalistes; chantage, s'insurge l'opposition. Que non, rétorque placidement M. Campeau: simple dose de réalisme et de bon sens!

Carotte et bâton emmêlés. Voyez comme votre gouvernement est bon et gentil quand il en a les moyens. Voyez comme l'autre, tel un ogre vorace, nous entraîne à notre perte. La solution est là, unique, magique, automatique, tel un baume bienfaisant et enchanteur. Si vous la rejetez, une fois encore, ça ira de mal en pis, sans fin, cote Z assurée.

À certains égards, le budget d'hier ressemble au premier que M. Martin avait présenté à Ottawa l'an dernier, établissant ses principes et ses balises. Cette année, il est passé dramatiquement aux actes. Prudent et rusé à la fois, M. Campeau nous offre une amorce, une ébauche, à compléter dans un an, carotte ou bâton.

Un immense acte de foi, aveugle ou qui transporte les montagnés?

CULTURE

Création d'un fonds de 15 millions \$ pour l'OSM



PAGE B 8

CULTURE

Le milieu de l'art contre les «beaux chars»

PAGE B 8

DÉCOUVERTES

Les fourmis rouges font trembler les bélugas

PAGE B 1



Le vrai budget? Après le référendum

- Campeau compte sur la croissance économique pour boucler le budget
- Les grandes entreprises passent à la caisse; les particuliers soufflent

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le ministre des Finances, Jean Campeau, a reporté après le référendum sur la souveraineté les mauvaises nouvelles pour les contribuables et compte cette année sur la croissance économique, sur une hausse de l'impôt des entreprises et sur la lutte à l'évasion fiscale pour boucler son budget.

Ainsi, il menace d'augmenter le taux de la taxe de vente d'un point de pourcentage l'an prochain. Il annonce également des compressions budgétaires de l'ordre de 2 milliards \$ par année pour chacune des deux prochaines

années, afin d'éliminer en deux ans, comme promis, le déficit des opérations courantes. M. Campeau ne dit ni comment ni dans quels secteurs ces compressions seront faites. Des pertes d'emplois sont cependant à prévoir.

M. Campeau a présenté hier le premier discours sur le budget du gouvernement Parizeau, budget nettement préférendaire dans lequel il fait porter à Ottawa l'odieux d'une bonne part des difficultés financières du Québec.

Il affirme que la réduction des transferts fédéraux oblige le gouvernement du Québec à envisager pour l'an prochain — si le Québec demeure une province cana-

dienne — une hausse du taux de la taxe de vente d'un point de pourcentage. M. Campeau ne s'engage pas, cependant, à ne pas augmenter la TVQ si le Québec devient souverain.

Pour l'année en cours, M. Campeau annonce une réduction du déficit budgétaire, de 5,7 milliards \$ l'an dernier, à 3,975 milliards \$ l'an prochain. Le déficit des opérations courantes, dites dépenses d'épicerie, est prévu à 2,2 milliards \$. Et M. Campeau réitère la promesse d'éliminer ce déficit au terme de l'année financière suivante.

L'opposition libérale a accueilli ce budget comme un

VOIR PAGE A 10: BUDGET



VOIR AUSSI EN PAGES A 4 ET A 5

- Nouvelle cure d'amaigrissement pour la fonction publique: des compressions de 2 milliards \$
- L'opposition libérale crie au chantage fiscal
- La CSN obtient son fonds de solidarité
- Les entreprises paieront la note de la refonte de la TVQ
- L'exemption fiscale sur les droits d'auteur est bien reçue
- Réactions des milieux patronal et syndical
- EN PAGES A 8 ET B 2
- Campeau éclipsé par la chute du taux d'escompte
- L'éditorial de Jean-Robert Sansfaçon: référendum et procrastination



PHOTO PC

Chaleureusement applaudi par le ministre Bernard Landry et le premier ministre Jacques Parizeau, le ministre des Finances, Jean Campeau, a déposé hier après-midi à l'Assemblée nationale un budget à saveur préférendaire qui ne prévoit aucune hausse d'impôt pour les particuliers.

Une taxe sur le NON

Campeau menace de hausser la TVQ si le OUI est battu

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le ministre des Finances, Jean Campeau, menace de hausser d'un point de pourcentage, à 7,5 %, le taux de la taxe de vente au Québec, à compter du 1^{er} juillet 1996, si les Québécois votent NON au référendum sur la souveraineté.

M. Campeau ne s'est cependant pas engagé à maintenir ou à réduire le taux de la TVQ si le Québec devient souverain.

Le ministre affirme que cette hausse du taux de la taxe, qui rapporterait des revenus de 500 millions \$ supplémentaires en

VOIR PAGE A 10: TAXE

Les clichés romains

À Rome, l'histoire omniprésente fait parfois oublier sa modernité

À l'aube de l'an 2000, la capitale italienne cherche les voies de la modernité. Rome belle, Rome sale. Rome vieille, Rome avant-gardiste. Rome inefficace, Rome débrouillarde... Les clichés les plus contradictoires n'en finissent plus de s'accumuler sur le dos d'une ville où un passé omniprésent fait parfois oublier les aspects plus modernes.

FRANÇOIS BROUSSEAU
LE DEVOIR

Rome — La scène qui suit m'a été racontée par une personne très proche, récemment en visite dans la Ville éternelle. Elle se déroule devant un musée du Trastevere, le magnifique quartier médiéval d'outre-Tibre, à l'ambiance restée villageoise en plein cœur d'une capitale de l'Europe.

Nous sommes le mardi de Pâques. Quelques touristes, avertis que les musées publics à Rome se visitent généralement après 10h30 mais avant 13h15, se présentent au Palazzo Corsini pour y voir Caravage, Poussin et Van Dyck. Mais ces touristes se cognent le nez sur une porte fermée. L'un d'entre eux, un Milanais légèrement romanophobe, explose: «Pourquoi c'est fermé, madame? Mais c'est normal: d'habitude ils ferment le lundi de Pâques. Mais cette année, ils ont ouvert le lundi de Pâques.

Alors ils ferment le mardi. Mais cela, ils ne l'ont dit à personne. C'est le cirque italien, madame!»

En plus de montrer comment les Italiens du Nord, férus d'efficacité, apprécient leur capitale méridionale, cette anecdote donne son sens à une nouvelle exceptionnelle parue hier dans les quotidiens romains. À savoir que la Ville de Rome, la Préfecture, la Chambre de commerce et les trois principales centrales syndicales se sont entendues lundi pour... permettre enfin l'ouverture des musées romains l'après-midi. Une entente de principe, bien sûr, «dont les modalités locales restent à déterminer entre les partenaires». Musées aux heures d'ouverture capricieuses, extrêmement variables selon qu'ils sont publics ou privés, étatiques, régionaux ou communaux, selon le «jour de repos hebdomadaire», lui aussi variable, selon les

VOIR PAGE A 10: ROME



Conduire à Rome, une expérience incomparable. Le chaos ne tient pas qu'au nombre de voitures, il tient surtout à l'incroyable indiscipline des automobilistes. À Rome, partout, autour du Colisée, un feu rouge est une invitation à le brûler.

PHOTO ARCHIVES



PHOTO AP

Un vétéran essuie une larme au cours des cérémonies qui ont eu lieu hier à Moscou à l'occasion du cinquantenaire de la fin de la guerre en Europe.

Le cinquantenaire de la Seconde Guerre

La Tchétchénie poussée sous le tapis

Plus de 50 chefs d'État et de gouvernement célèbrent à Moscou la victoire alliée

Moscou (AFP) — Les dirigeants occidentaux ont choisi la collaboration avec la direction russe lors de cérémonies fastueuses organisées hier à Moscou pour le cinquantenaire de la victoire alliée sur l'Allemagne nazie, en se gardant de condamner publiquement l'intervention militaire en Tchétchénie.

Dans leurs toasts prononcés dans la soirée au Kremlin avant un dîner offert par le président Boris Eltsine en présence de plus de 50 chefs d'État et de gouvernement, le président américain Bill Clinton et le premier ministre britannique John Major se sont abstenus de toute référence explicite à l'intervention en Tchétchénie, qui a fait

VOIR PAGE A 10: TCHÉTCHÉNIE

INDEX

MÉTÉO

- AgendaB6
- Avis publicsB4
- ClasséesB4
- CultureB7
- ÉconomieB2
- ÉditorialA8
- Le mondeA7
- Mots croisésB4
- Les sportsB5



Montréal
Ennuagement graduel. 30 % de possibilité d'averses en soirée. Max: 18

Québec
Ensoleillé. Ennuagement en soirée. Max: 18

Détails en B 4

• LES ACTUALITÉS •

L'avenir du BAPE

Brassard veut consulter

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Le ministre de l'Environnement et de la Faune (MEF), Jacques Brassard, s'appête à lancer une consultation sur le projet que son ministère a élaboré, destiné à modifier le système québécois d'évaluation des impacts environnementaux, un projet accueilli hier avec incrédulité et indignation par les groupes.

Cette consultation, imminente, ne sera pas confiée au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) mais aux fonctionnaires du MEF, comme en décembre dernier, a précisé Josée Tremblay, attachée de presse de M. Brassard.

Mme Tremblay a toutefois déclaré que le ministre refuse tout lien entre son projet de réforme et le contenu ou la philosophie de la loi 61, pilotée par son prédécesseur, Pierre Paradis, malgré l'opposition du Parti québécois.

Pour le ministre, a précisé Mme Tremblay, la «disparition de l'arbitraire gouvernemental et la disparition de deux listes de projets» différencient fondamentalement les deux propositions ministérielles. Pour le reste, le ministre reste ouvert à des amendements, dit-elle.

Pour le président de l'Association professionnelle des ingénieurs gouvernementaux du Québec, Gaëtan Lefebvre, «si c'est là l'autre manière de gouverner, c'est pire que l'autre».

M. Lefebvre conservait hier l'espoir que le ministre se dissocie totalement de ce projet et qu'il en repousse ses auteurs: «Il a intérêt à faire le ménage!».

«Si le ministre fait siennes ces idées, c'est qu'il démissionne face à l'environnement. Il livre le public en pâture aux promoteurs. On peut se demander sur quelle base et à partir de quelles données il estime pertinent d'élargir au Québec les mailles du filet environnemental.»

François Tanguay, directeur de Greenpeace-Québec, se dit très inquiet «de voir le ministre adopter une position aussi inquiétante face à l'avenir d'une institution névralgique comme le BAPE et de concevoir ainsi l'intégrité du territoire, au point d'envisager un relâchement des normes sur le remblayage, l'incinération et la construction de barrages».

Il constate amèrement que le MEF est plus dur pour les projets alternatifs, comme l'éolien et le solaire, et «de plus en plus mou pour les pollueurs et les destructeurs». A son avis, une «bataille de tranchées se dessine avec les groupes environnementaux».

Pour Daphna Castel, du mouvement Au Courant, «il est non seulement décevant de voir que le ministre a strictement retenu les thèses des industriels mais aussi de voir que le ministre contrôle le ministre».

Elle qualifie de «scandaleux» de voir un ministre restaurer la philosophie «antisociale» de la loi 61 contre laquelle son parti s'est opposé pendant des années.

Pour ou contre la grève dans le secteur de la santé

50 000 syndiqués se prononcent

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Le sort des débrayages dans le secteur de la santé se jouera aujourd'hui alors que quelque 50 000 employés du secteur de la santé affiliés à la Fédération des affaires sociales (FAS-CSN) dans les grands hôpitaux de Montréal se prononcent pour ou contre la grève.

Pas moins d'une centaine de syndicats sur les 450 que compte la FAS tiennent aujourd'hui leurs assemblées générales à Montréal pour décider s'ils favorisent ou non l'octroi d'un mandat de grève à leurs représentants. Déjà, une soixantaine de syndicats ont tranché sur l'opportunité de tenir une série de trois débrayages de deux heures en juin prochain.

Selon certaines sources, quelques syndicats de la région de Québec auraient rejeté la proposition de la FAS, alors que d'autres, notamment à Montréal, l'ont entérinée de justesse. À l'Hôtel-Dieu, où le vote se tiendra demain, des sondages laissent prévoir une très forte majorité en faveur de moyens de pression draconiens.

Le président de la Fédération des affaires sociales, Louis Côté, a refusé de divulguer les résultats des votes tenus jusqu'ici, au moins une centaine d'autres assemblées devant se tenir d'ici une semaine.

«Ce qu'on peut dire, c'est qu'il y a consensus sur le fait de faire

quelque chose, mais on se demande jusqu'où on doit aller. Mais il faut faire vite car on doit donner le ton avant la mi-juin», a soutenu M. Côté, qui juge le résultat de ces débats très positifs compte tenu de la complexité du dossier.

Aujourd'hui, environ la moitié des membres de la FAS se prononceront à Montréal dans les plus grands hôpitaux de la métropole et dans plusieurs CLSC. À la lumière des résultats, la Fédération des affaires sociales tiendra par la suite un conseil fédéral à Québec pour décider de sa stratégie pour les semaines à venir.

Histoire de donner le ton à son blitz d'information, la FAS a mis le paquet cette semaine en investissant dans une campagne de publicité à la radio et en occupant la fin de semaine dernière de vastes espaces publicitaires dans les quotidiens pour dénoncer le danger des fermetures expéditives et arbitraires d'hôpitaux.

Pour obtenir un mandat de grève en bonne et due forme, la FAS devra obtenir l'accord de la majorité simple des syndicats, soit au moins 50 % des membres plus un. Elle pourra aussi obtenir ce mandat en recevant l'appui de syndicats regroupant plus des deux tiers des membres.

À chaque région sa vision

Pour l'heure, la diversité du problème dans chacune des régions — certaines comme Montréal faisant

face à des fermetures imminentes d'établissements et d'autres pas — rend la tâche peu facile aux représentants syndicaux. Peu de régions sont aussi avancées dans leurs plans de réorganisation du réseau que Montréal et Sherbrooke.

Raison de plus, estiment les porte-parole de la FAS, pour faire circuler l'information et amorcer des campagnes de sensibilisation auprès du public. «Le but, c'est de faire prendre connaissance à la population que la qualité et la quantité des soins sont menacées, estime M. Roy. Les gens ne réalisent pas qu'on a atteint une certaine limite.»

Dans chaque région où les régies régionales tiennent des consultations, la Fédération des affaires sociales entend présenter un mémoire et se faire entendre. Certaines régions proposent ni plus ni moins la fusion d'établissements de divers genres, alors que d'autres optent plutôt pour le regroupement des établissements de même catégorie. Pour la FAS, ces projets qui vont en tous sens menacent l'harmonie et l'intégrité mêmes du réseau de la santé.

«On pense que le ministre Rochon doit mettre un peu d'ordre là-dedans. Sinon, on va se ramasser avec sept ou huit réseaux de la santé plutôt qu'un. On veut bien parler de rationalisation, mais pas de défaire le réseau sous prétexte de pressions budgétaires», soumet M. Roy.

Un Québec souverain serait dans la dèche, selon l'Institut Fraser

Il devrait rembourser 144 milliards \$ au Canada

JEAN DION
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Si s'avisaient d'appuyer la souveraineté au prochain référendum, les citoyens du Québec courront tout droit à un véritable désastre financier, affirme l'Institut Fraser de Vancouver.

Cette catastrophe se traduirait ou par une augmentation considérable des taxes et impôts, ou par des services gouvernementaux réduits, ou par une hausse vertigineuse du déficit et de la dette, ou par tous ces éléments en même temps. «Si les Québécois décident de divorcer du Canada, ils devront se plier à des sacrifices substantiels», a déclaré hier Robin Richardson, directeur du Centre international d'étude de la dette publique de l'Institut et auteur d'une étude intitulée *La dette publique d'un Québec indépendant 1995*. Selon M. Richardson, un Québec souverain devrait, compte tenu des immobilisations et des actifs fédéraux, 143,9 milliards \$ au Canada, une somme beaucoup plus élevée que les 103 milliards \$ évalués par la Commission Bélanger-Campeau, accusée hier par l'auteur d'avoir «sérieusement induit les Québécois en erreur» sur les conséquences de la souveraineté. Et ce n'est encore là qu'un minimum, auquel pourraient s'ajouter près de 40 milliards \$ aux titres de l'environnement et des revendications territoriales autochtones.

Tenant pour acquis que le Québec serait tenu de rembourser le quart de la dette fédérale (au prorata de la population, ce qui équivaut, à un taux d'intérêt de 10 %, à 16 milliards \$ par année pendant 25 ans) comme on le fait pour une hypothèque, l'Institut Fraser détermine donc que le fardeau fiscal des Québécois serait majoré de 26 % si le nouveau pays cherchait à atteindre l'équilibre budgétaire, que les services qu'ils reçoivent actuellement d'Ottawa seraient comprimés de 45 % et que le déficit québécois friserait les 26 milliards \$.

Reputé pour son conservatisme pur et dur, l'Institut Fraser n'en est pas à son premier pavé dans la mare de la question nationale. L'an dernier, en pleine campagne électorale au Québec, une autre étude de M. Richardson, controversée et largement critiquée — y compris par des

fédéralistes —, en était arrivée à des conclusions similaires. Hier, le principal intéressé s'est toutefois défendu de pratiquer le «terrorisme intellectuel», affirmant que son intention n'était que d'éclairer un débat crucial et d'informer les Québécois avant qu'ils aient à faire un choix.

A cet égard, M. Richardson a enjoint le gouvernement Parizeau de rompre sa «conspiration du silence» et de mettre sur la table «les véritables coûts de la séparation», et appelé Ottawa à faire de même dans le cas de l'autonomie des Premières Nations.

Dans son étude, l'Institut Fraser fait la prédiction qu'à l'avenir d'un OUI au référendum, la «panique» s'installerait sur les marchés financiers, entraînant une fuite des capitaux, une chute marquée du dollar canadien et une hausse «alarmante» des taux d'intérêt. Des pourparlers sur le partage de la dette devraient aussitôt être engagés, et le Québec devrait s'y montrer diligent afin de sauver les meubles. Mais même dans de pareilles circonstances, le tableau serait désastreux.

Selon M. Richardson, le Québec indépendant se retrouverait au 21^e rang mondial des pays les plus endettés (139 % du PIB), derrière le Liberia et tout juste devant la Syrie — l'an dernier, il était posté entre Madagascar et la Jamaïque —, et dans une situation pire que toutes les autres provinces à l'exception de Terre-Neuve.

L'étude mentionne toutefois — sans en faire grand cas — que le Canada lui-même est en 37^e place, loin derrière des Etats tels l'Ethiopie et... le Rwanda.

Pour éviter un pareil gâchis, l'Institut Fraser recommande donc aux gouvernements de se pencher sur le partage de la dette et les obligations du Québec avant même la tenue du référendum.

Il souligne en outre qu'une entente à cet égard devrait être conclue avant toute discussion sur une union économique ou politique ou «toute autre question chère au mouvement séparatiste».

Au Bloc québécois, le député Yvan Loubier a qualifié l'étude de «grossière», «farfelue» et «ridicule», ajoutant qu'il n'était plus vrai, contrairement à ce que prétend l'Institut Fraser, que le Québec reçoit davantage du fédéral qu'il n'y contribue.

Centraide a 20 ans

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

L'organisme Centraide, qui finance pas moins de 222 organismes communautaires et bénévoles du Grand Montréal, fête aujourd'hui son vingtème anniversaire.

Et certaines des organisations qu'il parraine, comme Amitié-Soleil, l'Association coopérative d'économie familiale du centre de Montréal (ACEF), les associations de Laval et de Montréal pour la déficience intellectuelle ou la base de plein-air Jean-Jeune, vivent de l'argent amassé par Centraide depuis sa fondation.

Centraide vient aujourd'hui en aide à 500 000 personnes par année dans la région métropolitaine. Au mois de septembre 1975 avait lieu sa première campagne de financement. En fait, le squelette de Centraide provient de la fusion, en 1968, de cinq fédérations: l'Association des œuvres de santé, la Fédération des œuvres de charité canadiennes-françaises, la Fédération et Conseil de bien-être de la Rive-Sud, la Plume Rouge et The Federation of Catholic Community Services. Cependant, ces cinq organismes s'étaient souvent rassemblés auparavant, notamment pour discuter de la refonte des programmes de santé et de services sociaux du gouvernement québécois, soit, à l'époque, la loi 65. On peut mesurer rétroactivement l'importance qu'ont pris les services financés par Centraide en signa-

lant que l'organisme amassait plus de 9 millions \$ lors de sa première campagne de financement, alors que l'échelle du financement atteignait 25 millions \$ en 1994. Rappelons que 53 % des fonds amassés par Centraide sont présentement donnés par des employés d'entreprises de la région métropolitaine.

«Centraide permet à certains organismes de continuer d'exister», explique Sylvie Cadrin, coordonnatrice des relations publiques de Centraide. Mme Cadrin ajoute que les critères de sélection des organismes appuyés par Centraide sont rigoureux. Ces organismes doivent par exemple présenter un rapport annuel et un plan d'action. La panoplie des organisations financées par Centraide est extrêmement variée. En fait, il y a vingt ans, soit au moment de sa création, Centraide tenait pour hautement prioritaires les problèmes de quartier et de pouvoir tels la consommation, l'endettement et la sécurité sociale, la violation ou la non-reconnaissance des droits, les problèmes de participation sociale et le vieillissement.

Aujourd'hui, signe des temps, Centraide finance en premier lieu les projets venant en aide aux familles monoparentales, ceux qui interviennent auprès des décrocheurs scolaires réels ou potentiels, ceux qui cherchent à réduire la faim et l'itinérance et ceux qui visent l'intégration des minorités culturelles.

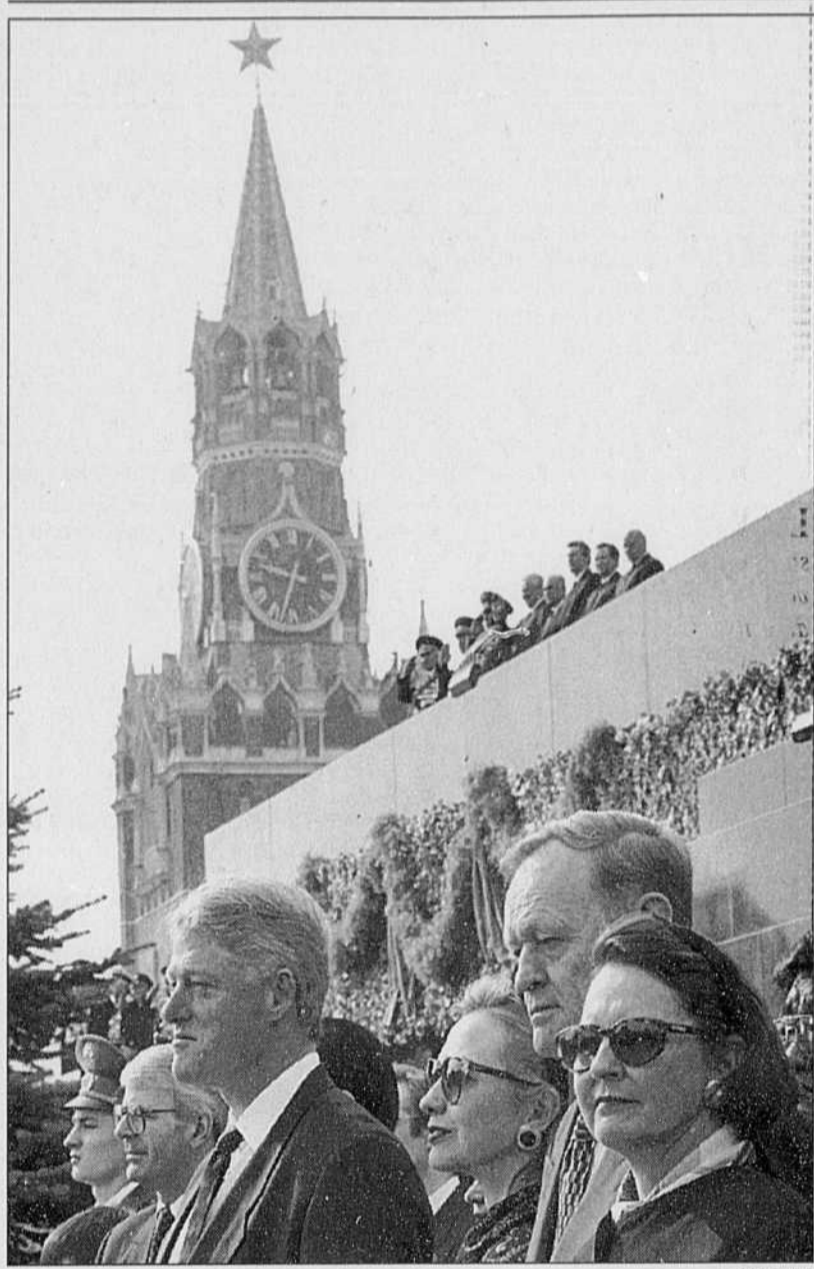


PHOTO FC

LE PREMIER ministre Jean Chrétien a rendu hommage hier aux vétérans soviétiques de la Deuxième Guerre mondiale en les regardant défiler sur la place Rouge, mais il a ensuite boudé une démonstration d'équipement militaire contemporain. Sur la tribune du mausolée de Lénine, jadis réservée aux dignitaires communistes, M. Chrétien était avec plus de 50 chefs d'Etat et de gouvernement pour voir passer quelque 4500 vétérans bardés de médailles.

Contrôle des armes à feu

L'Alberta et la Saskatchewan réclament un droit de retrait

Il n'en est pas question, dit Allan Rock

JEAN DION
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

Persuadés que certaines de ses clauses seront inapplicables, voire inutiles, l'Alberta et la Saskatchewan demandent à Ottawa la prérogative de se soustraire au projet de loi sur le contrôle des armes à feu qu'étudie actuellement la Chambre des communes.

«Le gouvernement fédéral n'a pas convaincu nos citoyens de la légitimité d'une telle loi», a déclaré hier le ministre de la Justice de la Saskatchewan, Bob Mitchell. En attendant, il faudrait donc chercher à le mettre en vigueur «là où il y a un net consensus favorable, soit au Québec et en Ontario. Si on voit que ça fon-

tionne, nous y adhérons. Sinon, le projet devra être abandonné».

M. Mitchell a tenu ces propos quelques minutes après avoir comparu, en compagnie de son homologue albertain, Brian Evans, devant le comité parlementaire chargé du dossier.

Selon le ministre, Ottawa s'expose à des problèmes «sérieux» s'il persiste à aller de l'avant avec le plus controversé des éléments du projet de loi C-68, à savoir l'enregistrement universel des armes à feu et la criminalisation, avec peines de prison possibles, de ceux qui y seraient réfractaires. «Sérieux parce que cela entacherait le respect qu'ont les gens pour nos lois criminelles, et sérieux parce que la nouvelle loi serait pratiquement inapplicable», a-t-il dit.

Quant à M. Evans, qui croit comme M. Mitchell que les législations actuelles sur les armes à feu devraient d'abord faire l'objet d'une révision en profondeur, il a aussi dit favoriser une phase de «transition» qui permettrait, «dans les régions propices», de vérifier l'efficacité du projet de loi.

Mais le ministre fédéral de la Justice et parrain du C-68, Allan Rock, a aussitôt servi une fin de non-recevoir aux prétentions de l'Ouest. «Je suis convaincu que l'objectif de ce projet de loi pourra être atteint seulement s'il est appliqué partout au Canada», a-t-il dit, ajoutant que les mesures destinées à juguler le trafic d'armes

aux frontières et à informer les corps policiers des détenteurs d'armes perdraient de leurs effets si le pays acceptait des «trous» dans sa législation.

Par ailleurs, cette réclamation d'un droit d'opting out survient au moment où la bataille pourrait se déplacer sur le terrain constitutionnel.

Pendant que l'Alberta évoque un recours devant la Cour suprême, le Parti réformiste de Preston Manning allègue en effet que des dispositions du projet de loi C-68 vont au-delà du pouvoir fédéral de légiférer ou à l'encontre de la Charte des droits et libertés.

M. Manning a d'ailleurs écrit aux premiers ministres des dix provinces afin de les «presser d'envisager» des procédures juridiques contestant la constitutionnalité du projet de loi. Il y évoque notamment la création d'une nouvelle loi (prévue par C-68) parallèlement au Code criminel, qui pourrait toucher aux compétences provinciales, de même que six articles susceptibles de déroger à la Charte, dont la fouille et la saisie sans mandat.

Le ministre Rock a toutefois soutenu hier qu'il n'en était rien et que C-68 s'inscrivait à l'intérieur de «l'exercice du gouvernement fédéral de son pouvoir de légiférer en matière criminelle». En ce qui a trait au respect des droits fondamentaux, «toute prophétie de catastrophe est complètement injustifiée», a-t-il dit.



ROLEX

La Fête des Mères:
Le moment parfait pour Rolex

Elle vous a donné une vie entière de soins, d'attention et de dévouement. C'est sa journée, profitez de l'occasion pour lui prouver votre amour, offrez-lui une montre Rolex Lady Datejust mc ou une élégante montre de soirée Rolex. Le design Rolex est riche et exprime admirablement votre gratitude. Gravée d'un mot personnel à votre mère, sa montre Rolex sera durable et lui procurera les joies de toute une vie. Uniquement chez votre Bijoutier Autorisé Rolex.



Bijouterie
GAMBARD
Vente et service technique
630-A, rue Cathcart, Montréal, centre-ville
866-3876

ROBIC
DEPUIS 1892
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
LEGER ROBIC RICHARD
AVOCATS
55, ST-JACQUES, MONTRÉAL, QUÉBEC H2Y 3K2
Tél: (514) 945-7974 Tél: (514) 989-9900
La maîtrise des intangibles

LE DEVOIR

MONTREAL

Inauguration à la Ronde



PHOTO JACQUES GRENIER

LE MAIRE Pierre Bourque a été accueilli hier par Lili Carabine, du salon du Fort Edmonton de la Ronde. M. Bourque inaugurerait le nouveau manège Cobra (un investissement de 6 millions \$) qui charmera dès samedi les amateurs de sensations fortes.

Première journée du procès dans l'affaire Barnabé

Le juge tempère les ardeurs du jury

PRESSE CANADIENNE

À la première journée du procès des cinq policiers de la Communauté urbaine de Montréal accusés de voies de fait à l'égard du chauffeur de taxi Richard Barnabé, hier, les membres du jury ont fait preuve d'une vive curiosité au point de forcer le juge Benjamin Greenberg de la Cour supérieure à émettre quelques commentaires.

«Ne cherchez pas de preuve et n'enquêtez pas», a dit le juge aux cinq femmes et sept hommes qui composent le jury, après avoir reçu un message où deux questions étaient soulevées: l'état de l'empreinte de Richard Barnabé trouvée sur une bouteille d'eau et la présence ou non d'autres empreintes sur cet objet.

«Nous ne voulons pas que le jury devienne une partie active», a expliqué le juge Greenberg qui a toutefois pris garde de ne pas fermer complètement la porte. Il a recommandé au jury d'attendre la fin des interrogatoires de chaque témoin avant, «de temps en temps», de signaler leur intention de poser une question.

«Mais on ne veut pas trop vous y encourager», a-t-il ajouté. La première

journée du procès des policiers Marion Cadotte, 24 ans, André Lapointe, 30 ans, Louis Samson, 31 ans, Michel Vadeboncoeur, 24 ans, et Pierre Bergeron, 40 ans, a permis de décrire l'apparence physique de Richard Barnabé deux jours après son passage au poste de police 44 d'où il est ressorti en ambulance.

Les photos prises le 17 décembre 1993 à l'Institut de neurologie de l'hôpital Royal Victoria montrent un Richard Barnabé au visage tuméfié et portant de nombreuses ecchymoses aux genoux, bras, coude et sur le pied. Le lendemain du drame, le 15 décembre, des taches de sang nombreuses étaient relevées à l'intérieur et à l'extérieur d'une auto-patrouille policière. Parmi les vêtements qui portaient Richard Barnabé le fameux soir du 14 décembre, les policiers enquêteurs de la Sûreté du Québec ont retrouvé dans sa veste sport deux *Prions avec l'Eglise* et un feuillet paroissial.

Ce détail n'est pas sans rappeler que les policiers ont poursuivi Richard Barnabé jusqu'à Laval, chez son frère, à la suite d'un appel téléphonique les avertissant qu'une vitre d'une fenêtre d'une église de l'est de Montréal venait d'être cassée.

EN BREF

UN LOCATAIRE A GAIN DE CAUSE CONTRE UNE COOPÉRATIVE

(Le Devoir) — La Régie du logement a le pouvoir d'annuler des pénalités de loyer imposées par des coopératives d'habitation en guise de mesures disciplinaires contre certains de ses membres. Ainsi en a décidé la Cour supérieure du Québec dans un récent jugement. Claude Landry louait un appartement depuis 15 ans à la Coopérative d'habitation Jeanne-Mance quand, en 1989, après avoir contesté une décision de la coopérative, il s'était fait retirer sa carte de membre et imposer une forte augmentation de loyer. Furieux, il avait décidé de porter sa cause devant la Régie du logement (qui refusa de l'entendre, jugeant la cause hors de sa compétence) puis la Cour supérieure du Québec qui, six ans plus tard, vient de lui donner raison.

Selon l'avocat du plaignant, Me Dominique Neuman, ce jugement vient signifier une bonne fois pour toutes aux dirigeants de coopératives «qu'ils n'ont pas le pouvoir d'imposer arbitrairement des pénalités de loyer à titre de sanctions disciplinaires contre des locataires qui osent exprimer leur désaccord lors de réunions internes».

«Il s'agit, dit-il, d'une victoire importante pour les 20 000 locataires qui habitent des coopératives d'habita-

tion au Québec.» Depuis 15 ans, selon l'avocat, des centaines de locataires de coops ont été évincés de leur appartement au moyen de pénalités de loyer votées contre eux à titre disciplinaire. Ces sanctions faisaient parfois en sorte de doubler le loyer mensuel d'un locataire.

COLS BLEUS: UN CONCILIATEUR NOMMÉ

(Le Devoir) — À la demande de l'administration du maire Pierre Bourque, le ministère de l'Emploi vient de nommer Paul Curzi comme conciliateur dans le dossier des cols bleus de la Ville de Montréal. Le conciliateur convoquera sous peu les deux parties.

Malgré son engagement à renouveler rapidement la convention collective des quelque 4060 employés manuels, le maire Bourque est coincé avec des négociations qui tiennent depuis janvier. Le 1^{er} mars, les syndicats ont déclenché une grève des heures supplémentaires, obligeant la fermeture du Biodôme et de l'Insectarium.

De leur côté, les autorités municipales ont changé de ton et présenté une position «non négociable» qui exige entre autres l'abolition du plancher d'emploi.

Encore lundi, le maire Bourque a clamé que la Ville ne cédera pas sur ce point litigieux.

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Une étude fédérale-provinciale met en cause la circulation des navires et la Voie maritime comme deux des causes, probablement les principales d'ailleurs, de la destruction des écosystèmes aquatiques du fleuve en face de l'est de la métropole.

Cette étude a été rendue publique hier dans le cadre des travaux de restauration du Saint-Laurent, amorcée par le programme fédéral-provincial Saint-Laurent-Vision 2000.

L'étude ne contient pas de données nouvelles sur la pollution de ce tronçon fluvial, qui commence au pont Victoria et englobe le port et les anciens chantiers maritimes pour se terminer à l'extrémité est de l'île. Mais elle constitue une synthèse des connaissances scientifiques qui soulève, en termes parfois sibyllins, le

rôle jamais contesté de la Voie maritime dans l'atrophie croissante du Saint-Laurent.

Les travaux de la voie actuelle, dont le public ignore l'ampleur parce cachés sous l'eau, ont débuté en 1954 pour se terminer en 1959, précédant de quelques années le déclin de la métropole, jusque-là porte incontestée de l'Amérique industrielle. Le fleuve a alors été creusé en profondeur à 14 mètres et jusqu'à 200 mètres en largeur.

A certains endroits, comme devant Montréal, plus de 50 % du débit de 10 000 mètres cubes d'eau à la seconde du fleuve s'y engouffrent, ce qui a modifié de fond en comble la dynamique fluviale. Le chenal constitue un mur d'eau si puissant et si rapide que plusieurs espèces de poisson n'arrivent plus à le franchir. On y trouve les plus fortes concentrations de sédiments contaminés et les plus récents. Les méfaits sur les rives, les

bastions des premiers stades de la vie aquatique, sont nombreux: faute de courant et du coup d'eau annuel donné par les crues, les berges se colmatent progressivement et empêchent toute survie marine. Quant aux bateaux, leur taille et leur vitesse engendrent des vagues qui détruisent les îles, d'autres secteurs névralgiques pour la faune.

Conséquences non évaluées

Québec et Ottawa affirment dans le document rendu public hier que les «conséquences des aménagements portuaires sur l'écoulement fluvial n'ont jamais été évaluées de façon détaillée», pas plus que les conséquences du contrôle du niveau par les barrages des Grands Lacs.

L'absence de crues annuelles prive plusieurs espèces de sites de fraie et empêchent le nettoyage annuel des rives. Les deux gouverne-

ments ne se prononcent pas sur la pertinence de remettre en question les modalités de la navigation fluviale et du transport maritime, même s'ils demandent aux citoyens de dire comment ils devraient restaurer «la portion du Saint-Laurent la plus artificialisée entre le lac Ontario et la mer».

Près de 1110 hectares de fonds marins ont ainsi été détruits sur le fleuve devant l'est de Montréal et sur les rives de Longueuil. Presque toutes les berges sont artificielles et les milieux humides de Longueuil et des îles construites pour l'Expo-67 ont été en grande partie détruits.

Le document fédéral-provincial exclut curieusement l'île aux Vaches, collée sur Montréal-Est, de ce bilan environnemental. Il est par ailleurs muet sur la pollution atmosphérique de l'Est montréalais malgré l'engagement des deux gouvernements à le faire dans ces bilans.

Professeur suspendu pour avoir critiqué le système de recherche

Débat sur la liberté d'expression à l'École polytechnique

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

Un professeur de l'École polytechnique de Montréal a été suspendu et menacé d'expulsion pour avoir critiqué le système de recherche en vigueur dans son institution universitaire.

Le professeur Luc Robillard, qui a 28 ans d'expérience et qui œuvre au département de génie mécanique, a été accusé de «déloyauté» envers son institution par le directeur de Polytechnique, André Bazergui.

«M. Robillard a voulu débattre en public de problèmes non fondés plutôt que de venir voir la direction pour en discuter», a déclaré M. Bazergui au *Devoir*.

Mais l'avocat de M. Robillard, Me René Martel, estime plutôt que cette cause «exceptionnelle» témoigne d'une réalité «inquiétante»: «Cela marque un virage très important en regard de la liberté d'expression dans le monde universitaire», déclare-t-il.

Le malaise est tel que l'Association des professeurs de Polytechnique ne soutient pas M. Robillard, alors que la Fédération québécoise des professeurs d'université a décidé de s'en mêler, estimant qu'il s'agit là d'un «bâillon inacceptable» imposé à un professeur, dans un milieu où l'esprit critique devrait être privilégié.

M. Robillard a publié une lettre ouverte dans *La Presse* du 23 juin 1994 et dans *Le Devoir* du 25 juin 1994, et ce, dans la foulée des enquêtes menées à la suite de l'affaire Fabrikant à Concordia. Dans cette lettre, M. Robillard soutient qu'en matière de recherche, les dirigeants de Polytechnique «ont mis en place un système qui conduit automatiquement au genre d'abus dénoncé à Concordia».

M. Robillard décrit ainsi le système mis en place: «On forme des équipes de recherche officielles en choisissant de préférence pour les diriger des professeurs qui n'ont par eux-mêmes aucune capacité de recherche. On leur paie des chercheurs appelés «associés de recherche» (ou autre nom).

Ces chercheurs n'ont pas de permanence et doivent mettre le nom de leur supérieur comme co-auteur dans leurs publications. On engage aussi des jeunes professeurs assez «mal-léables» pour accepter de servir comme chercheurs dans ces équipes et sur lesquels on exerce les pressions habituelles: menace de renvoi, refus de promotion, etc., pour les asservir à la manière des associés de recherche.»

Le 23 juin 1994, le directeur de Polytechnique demande au directeur des affaires professionnelles de l'institution de convoquer le comité des rela-

tions professionnelles, puisque cette lettre de M. Robillard «porte de graves accusations à l'endroit de la direction de l'école et sur les membres du corps professoral», écrit-il.

Après avoir entendu le professeur Robillard, ce comité conclut, le 12 septembre, que M. Robillard «n'a pas entrepris d'enquête détaillée et approfondie sur la situation de la recherche à l'école» et que sa démarche résulte d'une «perception personnelle reliée à certains faits isolés et particuliers».

Deux jours plus tard, le coupet tombe: André Bazergui informe M. Robillard qu'il a «manqué à (ses) obligations contractuelles et fait montre de déloyauté caractérisée envers (son) institution».

Il le suspend de ses fonctions pour tout le trimestre d'automne 1994. Le comité des relations professionnelles intervient, estimant «trop sévère et non constructive une suspension brutale de trois mois».

Le directeur de l'école décide alors de maintenir la suspension de trois mois... mais avec sursis: M. Robillard ne servira qu'une suspension de sept jours et il est en sursis pour le reste de la sanction, «sous réserve que vous respectiez les termes de votre déclaration solennelle». La direction de l'école le soutient en effet que M. Robillard aurait conclu devant témoins une «déclaration solennelle» acceptant une

sanction réduite en échange de son silence. «J'ai dit des choses sous pression, menacé, mal renseigné sur mes droits, soutient M. Robillard au *Devoir*. Je ne savais pas que mon syndicat était obligé de me défendre si je portais plainte. Et je n'ai rien signé.»

Pour M. Bazergui, «il s'agissait d'une entente de bonne foi, faite devant témoins», explique-t-il au *Devoir*.

Le professeur Robillard décide tout de même le 2 décembre de déposer un grief relatif à la sanction disciplinaire, une sanction qui «viole mes droits inaliénables à la liberté universitaire et à la liberté d'expression», écrit-il.

Évoquant l'engagement antérieur du professeur, l'Association des professeurs refuse de défendre M. Robillard.

Pour M. Bazergui, il n'est pas question de brimer le droit à la liberté d'expression, mais ce droit ne «permet pas de porter des accusations fausses et de causer des préjudices à des personnes et à des institutions, en particulier si vous leur devez de par votre emploi une loyauté totale», écrit-il à M. Robillard.

M. Robillard a finalement retenu les services de Me René Martel pour le représenter, et un débat technico-juridique sur la recevabilité du grief s'est amorcé mardi dernier devant un arbitre, pour se poursuivre au cours des prochaines semaines.



CLINIQUE CAPILLAIRE
INTERNATIONALE INC.
& membre associé Hairfax



Céline Simard, dir.
consultante

1832, Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3H 1E4
(Métro Guy) Tél.: (514) 935-6616

INTÉGRATEUR-
VOLUMATEUR

LA MICRO-GREFFE

- UNE TECHNIQUE SÛRE ET EFFICACE
- UNE INTERVENTION CHIRURGICALE MINEURE
- UN RÉSULTAT PERMANENT



1832, Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec)
H3H 1E4 (Métro Guy)
Tél.: (514) 935-6616

Dr. Robert Prescott
& Associés (Omnipraticiens)

LIPOSUCCION
(Anesthésie locale)

- GREFFES DE CHEVEUX
- COLLAGÈNE
- INJECTIONS DE GRAS
- VARICES-OBÉSITÉ

DENTISTE

DENTUROLOGISTE

- SERVICE DE DENTISTERIE ESTHÉTIQUE
- SERVICE DE CHIRURGIE BUCCALE ET IMPLANTS DENTAIRE (PAR SPÉCIALISTE)
- SERVICE DE PROTHÈSE SUR IMPLANT

Dr Michel Lefort, D.M.D.
Guylaine Brouillette, D.D.



1832 Sherbrooke ouest, Montréal, Qc H3H 1E4
tél.: 939-2600
Métro Guy, sortie St-Mathieu

CLINIQUE

LE «POIDS»
DE LA
DIFFÉRENCE

- Pour une approche individuelle
- Pour un support psychologique
- Pour un nouveau départ dans le contrôle de votre poids

LA VRAIE SOLUTION...

CHABOT

Céline Chabot, Thérapeute.

1832, Sherbrooke Ouest,
Montréal, Qc
H3H 1E4 (514) 989-1948

Évaluation personnelle gratuite

LE DEVOIR

BUDGET 95

EN BREF

HUIT MILLIONS POUR LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

Le gouvernement du Québec créera une Commission de la capitale nationale, organisme mandataire chargé de soutenir et de promouvoir le rôle de la capitale, Québec. Cette commission prendra progressivement le relais du Secrétariat auquel le gouvernement consacre 6,5 millions \$ par an depuis 1988. Le budget de la commission s'élèvera à 8 millions \$ cette année et à 12 millions \$ l'an prochain.

REMBOURSEMENT DE LA TVQ SUR LES APPELS 1-800

Pour faciliter l'implantation de centres d'appels au Québec et l'expansion des entreprises de télécommunications, comme ce fut le cas au Nouveau-Brunswick, les achats de services de téléphone 1-800 donneront droit, à partir d'aujourd'hui, au plein remboursement de la TVQ payée à leur égard.

PAS DE CONTRATS DU GOUVERNEMENT À UNE FIRME QUI CONSTRUIT AU NOIR

Un entrepreneur en construction ne pourra plus obtenir de contrats du secteur public, dont Hydro-Québec, si, au cours des deux dernières années, il a été condamné pour avoir réalisé du travail au noir. Cette mesure est l'une de celles qui sont prévues au budget Campeau pour contrer le travail au noir dans la construction et qui lui rapporteront 47 millions \$. Québec resserrera les règles prévues pour l'attribution de contrats dans le secteur public, accroîtra les activités d'inspection et de surveillance sur les chantiers, mettra en place un système informatisé de saisie et de gestion de l'information recueillie par ses inspecteurs, contrôlera plus sévèrement l'autoconstruction. Québec pourra interrompre les travaux sur un chantier ou suspendre le permis de l'entrepreneur en cas de récidive. Ces mesures rendront nécessaire la conclusion d'ententes entre les ministères et les organismes (comme la Commission de la construction du Québec et la Régie du bâtiment), qui aura pour effet d'accroître la circulation de renseignements personnels au sein de l'État.

FIN DE LA RÉDUCTION DE LA TAXE SUR LES CARBURANTS EN RÉGIONS

Le gouvernement va remplacer le programme de réduction de la taxe sur les carburants dans les régions périphériques par une réduction des droits d'immatriculation. Une analyse de la situation aurait indiqué que, dans les faits, les consommateurs ne bénéficient pas des réductions de la taxe. Ce sont plutôt les raffineurs et les détaillants qui en profitent en exigeant des prix plus élevés qu'ils ne devraient normalement le faire, compte tenu des réductions de taxe consenties. Le prix de l'essence ordinaire dans les régions périphériques est en moyenne plus élevé de six cents le litre qu'à Montréal, même si le gouvernement accorde une réduction de 6,65 cents le litre dans ces régions. À compter du 1er juillet, Québec abolit le mécanisme de réduction de la taxe dans ces régions; pour compenser, il réduit les droits d'immatriculation relatifs aux véhicules de promenade de 50 ou de 25 \$, selon les régions, à compter du 1er novembre. Un programme de réduction de taxe sera maintenu pour les régions frontalières. La combinaison de ces mesures rapportera 49 millions \$ de revenus additionnels au gouvernement cette année.

QUÉBEC MAINTIEN LE PRIVILÈGE DES FIDUCIES FAMILIALES

En campagne électorale, le chef péquiste Jacques Parizeau avait promis d'abolir le privilège fiscal accordé aux fiducies familiales, dans lesquelles dorment des centaines de millions non imposables, appartenant à des familles fortunées. Mais le gouvernement ne remplira pas cette promesse parce que le gouvernement fédéral a décidé de maintenir ce privilège jusqu'en 1999. M. Campeau reproche au fédéral de ne pas avoir le courage de mettre fin plus rapidement à ce privilège trop généreux. Mais il craint qu'il serait trop facile pour ces fiducies de s'établir dans d'autres provinces et d'échapper à leurs obligations fiscales au Québec.

Refonte de la TVQ

La note aux entreprises

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Québec — Le gouvernement du Québec veut simplifier le système de taxe de vente touchant les entreprises. Pour récupérer le manque à gagner de 500 millions \$ découlant de cette transformation en véritable taxe sur la valeur ajoutée, les entreprises verront leurs charges fiscales augmenter d'autant, par une augmentation du taux de la taxe sur le capital et de la contribution au fonds des services de santé.

Québec passe de l'aléatoire, du discrétionnaire, à une taxe moins exposée aux cycles économiques. Les grandes entreprises, institutions financières en tête, sont appelées à la rescousse.

«A court terme, le gouvernement fait donc appel aux grandes entreprises pour contribuer à la réduction du déficit», a résumé Jean Campeau, ministre des Finances, dans son discours sur le budget.

Le gouvernement procède donc à ce qu'il appelle une remise en ordre complète du régime de la TVQ afin de diminuer la lourdeur administrative imposée aux entreprises. À partir du 1er août, la TVQ, harmonisée à la TPS, s'appliquera à toutes les étapes du processus de production pour l'ensemble des biens et services.

Les restrictions à l'obtention d'un remboursement de la taxe payée sur les achats des entreprises qui touchaient certains intrants, notamment les services de télécommunications, le carburant, les véhicules routiers, l'électricité, le gaz et les combustibles, seront levées en deux étapes.

Ainsi, à compter du 1er août, les PME auront droit au plein remboursement de la TVQ payée sur tous leurs achats. Les petites entreprises ayant 30 000 \$ ou moins de ventes annuelles ne seront plus tenues de percevoir et de remettre la TVQ.

Ce n'est qu'à partir du 30 novembre 1996 que toutes les entreprises pourront bénéficier de cette mesure.

«Le plein remboursement de la TVQ sur les achats des entreprises représente à terme un avantage annuel de l'ordre de 500 millions \$ pour elles. Compte tenu de la situation actuelle des finances publiques, le budget comporte des mesures destinées à maintenir le niveau de contribution fiscale des entreprises», a ajouté M. Campeau. Ces charges fiscales seront augmentées de 455 millions \$, les taux de la taxe sur le capital et de la contribution au Fonds des services de santé étant portés respectivement à 0,64 % et 4,26 %. Ces taux se situent à 0,56 % et 3,75 % présentement. À noter que les institutions financières devront se faire plus généreuses. Dans leur cas, le taux de la taxe sur le capital passe de 1,12 à 1,26 %.

Plus précisément, les modifications apportées à la TVQ devraient retrancher 44 millions \$ du fardeau fiscal des entreprises en 1995, 139 millions \$ l'année suivante et 519 \$ millions en 1997.

En retour, la hausse des taux de taxe sur le capital et de la contribution alourdira ce fardeau de 263 millions \$ cette année, de 428 millions \$ l'an prochain et de 455 millions \$ en 1997, pour un effet combiné de 494 millions \$ sur trois ans, au désavantage des entreprises québécoises, quoique Québec se défende de ne pas chercher à alourdir leur facture fiscale «à terme».

«Pour une courte période, le gouvernement fait donc appel aux grandes entreprises pour réduire le déficit», a répété Jean Campeau. Québec ira tout de même chercher 680 millions \$ sur trois ans avec cette transformation. Québec transforme donc un revenu fiscal aléatoire, influencé par la conjoncture économique, en une ponction moins tributaire des aléas de la conjoncture, déductible à l'impôt fédéral sur le revenu des sociétés.

«Or, le gouvernement fédéral a indiqué à maintes reprises son intention de limiter la déductibilité des taxes provinciales sur le capital et sur la masse salariale. Les entreprises québécoises pourront compter sur l'appui du ministre des Finances pour

dissuader le gouvernement fédéral de mettre sa politique à exécution», a renchéri M. Campeau.

En plus de cette refonte, Québec a amorcé une timide avancée du côté de la réduction des abris fiscaux. Ainsi, il limitera le caractère remboursable du crédit d'impôt au design, du crédit à l'égard de la recherche scientifique et du développement expérimental et de celui pour les stages en milieu de travail, sauf pour les petites entreprises.

À défaut d'imposer un impôt minimum aux entreprises, contournant un souhait formulé en campagne électorale, Québec précise que la partie de ces crédits qui excède les charges fiscales d'une entreprise ne sera plus remboursable mais reportée à une autre année. «Il s'agit là d'une forme d'impôt minimum adaptée à la structure fiscale du Québec», a soutenu M. Campeau. Et le crédit d'impôt à la capitalisation sera aboli.

La liste du resserrement de la fiscalité s'allonge, attaquant directement les institutions financières:

■ les dépenses des institutions financières engagées dans le domaine des technologies de l'information ne seront plus admissibles au crédit d'impôt pour la R&D;

■ de plus, le budget 1995-96 vient étendre la définition du capital versé applicable aux institutions financières aux éléments du passif à long terme ainsi qu'aux éléments d'actif entrant dans la catégorie de biens corporels. Ces modifications à la taxe sur le capital des institutions financières permettront à Québec de récupérer 30 millions \$ par année.

Enfin, M. Campeau touche timidement au crédit d'impôt sur les dons d'œuvres d'art à des organismes de bienfaisance. Ce crédit ne sera dorénavant accordé qu'au moment de la vente de l'œuvre d'art par l'organisme. Et il aurait aimé s'attaquer aux fiducies familiales, qui reposent sur le privilège fiscal de différer des impôts, mais le fédéral a reporté le statu quo jusqu'en 1999. «Le Québec aurait aboli plus rapidement cette mesure n'eût été de la possibilité pour les fiducies de s'établir dans d'autres provinces.»

Culture

L'exemption fiscale sur les droits d'auteur est bien reçue

PAULE DES RIVIÈRES
LE DEVOIR

Dans le secteur culturel, les artistes ont eu une bonne nouvelle hier: le gouvernement accorde une exemption fiscale de 15 000 \$ sur les droits d'auteur aux créateurs.

Cette mesure était demandée depuis fort longtemps. L'Union des artistes a notamment piloté ce dossier à Québec. L'organisme s'est toutefois abstenu de commenter, hier, son président étant en voyage.

La critique libérale en matière de culture, Liza Frulla, a également qualifié cette annonce de «positive». Elle attend cependant de savoir à qui s'appliquera l'exemption et comment elle sera mise en branle. Et c'est la seule mesure qui trouve grâce à ses yeux, dans un budget dont les futures coupes dans les programmes gouvernementaux la préoccupent beaucoup.

«Le gouvernement annonce qu'il enlève 500 millions \$ dans ses programmes l'an prochain et un montant semblable l'année suivante. Il faut savoir qu'au ministère de la Culture, tout n'est que programmes. Le ministère sera donc très affecté», a-telle prévenu hier soir.

Il faut rappeler qu'en culture, les mauvaises nouvelles, soit une compression de 30 millions \$, sont connues depuis l'étude des crédits, le mois dernier. Et une fois le choc passé, certains membres de la communauté culturelle se réjouissent humblement des petites choses contenues pour eux dans le budget d'hier.

Plusieurs soupirent ainsi de soulagement: l'augmentation de la TVQ n'est prévue que pour l'an prochain. La mauvaise nouvelle est ainsi moins difficile à avaler. «Tous les dépliant, avec les prix des billets, sont déjà envoyés aux abonnés. Au moins, nous aurons le temps de nous préparer», souligne le porte-parole du Conseil québécois du théâtre, Pierre Rousseau. Cette précision apportée, il va à l'essentiel: une hausse du prix du billet de 1 % portera la part de la taxe à près de 15 % de son prix, ce qui s'approche du niveau d'il y a trois ans, lorsqu'avait éclaté la colère du milieu. «On s'approche de l'inacceptable», ajoute-t-il.

D'une manière générale, les simplifications dans l'administration de la TVQ pour les artistes autonomes sont bienvenues. Par exemple, à l'heure actuelle, de nombreux arti-

stes doivent remettre un rapport de la taxe de vente au gouvernement à tous les trois mois.

Le président de l'Union des écrivains, Bruno Roy, perçoit pour sa part dans le budget une volonté d'aider la jeunesse, ce qu'il salue. Il n'est pas non plus mécontent que l'on demande aux grandes entreprises de faire davantage.

Il est surpris en revanche par le manque de rigueur du gouvernement qui assoit son budget sur des présomptions d'augmentation de revenus de 1 milliard \$ parce que la croissance économique apportera des revenus additionnels. «Je suis surpris que ce soit si peu rigoureux», observe M. Roy.

Rappelons que Radio-Québec connaît depuis un bon moment déjà le montant des compressions qu'elle devra subir, soit 10 millions \$. Le télédiffuseur se bat depuis comme un diable dans l'eau bénite pour tenter de se trouver une mission adaptée à ses moyens. Le Conseil des arts et des lettres du Québec reçoit 2 millions \$ de plus que l'an passé mais il doit servir à éponger les dettes de l'Orchestre symphonique de Montréal et des Grands Ballets canadiens.

Réactions

Syndicats et patrons sont déçus mais pour des raisons différentes

ROBERT DUTRISAC
PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

Henri Massé, de la FTQ

Pour le secrétaire général de la FTQ, Henri Massé, le ministre des Finances a présenté un budget «extrêmement austère et difficile pour les travailleurs du secteur public». Les entreprises, quant à elles, «s'en savent à bon compte quand on sait qu'elles paient la moitié moins d'impôt qu'ailleurs au Canada», a-t-il soutenu.

«Il y en a qui disent qu'on peut maintenir la qualité des services: il ne faut pas prendre ses rêves pour des réalités» a prévenu M. Massé. Bien que le budget ne soit pas «aussi draconien» que le budget fédéral, il est «de la même lignée».

Par ailleurs, M. Massé a salué l'initiative du gouvernement de permettre la création du fonds de capital de risque de la CSN, qui s'inspire de l'expérience du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ) mais qui «ne s'oriente pas dans le même créneau». «On a offert notre collaboration à la CSN», a-t-il précisé.

Gérald Larose, président de la CSN

Dans ce budget, «on sent le souffle des maisons de cotation», estime le président de la CSN, Gérald Larose. «C'est un budget pour ceux qui ont peur des maisons de cotation.»

«Le plus grave, dans ce budget, c'est son option de résorber le déficit par la diminution des programmes sociaux», a noté M. Larose, qui espérait voir «une vigoureuse stratégie à l'égard de l'emploi. Ce n'est pas le virage attendu, le virage pour l'emploi, le virage social».

Le chef syndical a souligné que le statu quo dans les dépenses, c'est «insupportable», et qu'une hausse des dépenses s'imposait plutôt. «Je trouve très, très inquiétant que le gouvernement suive les vieilles ornières néolibérales», a-t-il dit.

Lorraine Pagé, présidente de la CEQ

La Centrale de l'enseignement du Québec croit que le gouvernement aurait pu aller plus loin. «C'est un budget qui manque de courage au chapitre de l'emploi et de la fiscalité des entreprises», déplore Lorraine Pagé, présidente de la CEQ.

Mme Pagé constate que le budget présente des mesures pour l'emploi qui auront un impact peu significatif sur la réduction du taux de chômage, et elle considère «timides» les mesures qui concernent les entreprises. «L'iniquité entre la fiscalité des entreprises et celle des particuliers demeure», dit-elle.

La CEQ ajoute même que la stratégie budgétaire du ministre Campeau s'inscrit en droite ligne avec celle du gouvernement précédent: «On cherche d'abord à assainir les finances publiques par la réduction des dépenses», déplore-t-elle.

Lorraine Pagé craint qu'à l'avenir, avec les compressions prévues par le fédéral, «le Québec sera dans un étai. Il faut sortir de ce piège à ours».

Ghislain Dufour, du Conseil du patronat du Québec

Le président du Conseil du patronat du Québec (CPQ), Ghislain Dufour, a qualifié l'exercice de Jean Campeau de «budget référendaire qui assomme les entreprises». Selon lui, M. Campeau a reporté après le référendum les hausses de taxes et d'impôts pour les particuliers.

En outre, en haussant les taxes

sur le capital et sur la masse salariale pour les services de santé, M. Campeau «choisit la pire des taxes possibles, la plus pénalisante pour les entreprises», a dit le président du CPQ. Qui plus est, ces hausses de taxes sur la masse salariale et sur le capital ne seront probablement pas déductibles au fédéral. Pour les 490 millions \$ qu'il entend ainsi aller chercher, c'est 650 millions \$ qu'il en coûtera aux entreprises, évalue M. Dufour. «On s'achemine vers un affrontement Québec-Ottawa. Jean Campeau s'illusionne s'il pense qu'il pourra éroder l'assiette fiscale d'Ottawa. Paul Martin a déjà dit non», a-t-il rappelé.

Chose surprenante, M. Dufour n'a pas vilipendé la mesure permettant la création d'un fonds de solidarité pour la CSN, «en tant que c'est la même assiette que la FTQ et la CSN vont se partager» et que soient nulles les cotés fiscaux additionnels pour le gouvernement.

Pierre Cléroux, de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

C'est un budget «passablement positif» qu'a présenté le ministre des Finances, estime Pierre Cléroux, directeur général de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), qui dit représenter 17 000 petites et moyennes entreprises. M. Cléroux s'est réjoui de l'harmonisation de la taxe de vente du Québec (TVQ) à la TPS fédérale. «Nous aurons le système de taxe de vente le plus efficace et le plus concurrentiel au pays», a souligné M. Cléroux. Selon des études citées par M. Cléroux, l'existence des deux taxes et leurs différences entraînent des coûts de 1,3 milliard \$ par année pour les entreprises au Québec. Les PME québécoises devraient épargner de 300 à 400 millions \$ par année grâce à cette «réforme unique au Canada», a-t-il calculé.

Marco Genoni, de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain

«C'est un budget décevant», a laissé tomber le président de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, Marco Genoni. «D'abord, il ne s'attaque pas aux dépenses et ne propose aucune orientation qui porterait sur une meilleure gestion de la fonction publique et de l'État», a-t-il déploré.

Déception, également, eu égard à la hausse des taxes sur le capital et sur la masse salariale. «Ce que le gouvernement dit: c'est bien de rapporter des profits mais ce n'est pas bien de créer des emplois», a critiqué M. Genoni.

Quant à la volonté de réduire le travail au noir dans la construction, M. Genoni a parlé de «la mise en place d'une police qui s'assure du prix le plus cher dû aux ententes avec les syndicats de la construction». Bref, le gouvernement «ne s'est pas attaqué aux problèmes des coûts», a-t-il conclu.

Pierre Brunette, de l'Association des intermédiaires en assurance de personnes du Québec

«Nous aurons droit à une bataille de coqs, une bataille fédérale-provinciale» sur la question des hausses des taxes sur le capital et sur la masse salariale, a prédit Pierre Brunette, critique en matière de fiscalité à l'Association des intermédiaires en assurance de personnes du Québec (AIAPQ). «Et ce sont les entreprises québécoises qui seront prises entre les deux.»

Réactions

De la crainte à la déception

Professeurs de cégep

La Fédération autonome du collégial s'inquiète de ce qu'on semble prévoir une nouvelle vague de compressions l'an prochain dans le réseau public. Mais elle accueille favorablement l'effort fiscal supplémentaire demandé aux entreprises, qui s'ajoute à l'annonce récente de la taxe de 1 % sur la masse salariale pour la formation. De façon générale, les professeurs de la FAC se disent «prudents et en attente» devant le budget.

Étudiants

Pour le président de la Fédération des étudiants du Québec, François Rebello, le budget fait très peu pour les étudiants.

«On parle beaucoup des jeunes dans le budget mais il n'y a pas grand-chose pour eux», déclare-t-il.

M. Rebello signale notamment que l'aide pour la formation professionnelle

ne se traduira pas de façon positive pour les jeunes lorsqu'elle sera consacrée à recycler des employés plus âgés au sein d'une entreprise.

Fonctionnaires

La présidente du Syndicat de la fonction publique, Danielle-Maude Gosselin, s'inquiète pour sa part des coupes de 500 millions \$ que le gouvernement promet pour le secteur public l'an prochain.

«Cette diminution des crédits nous inquiète, car elle s'ajoute aux coupes de cette année et se traduira par une réduction de 2 milliards \$ dans le réseau en deux ans», a dit Mme Gosselin, dont le syndicat regroupe quelque 42 000 fonctionnaires.

Municipalités:

L'Union des municipalités du Québec (UMQ) se montre plutôt posi-

ve devant le premier budget Campeau.

Bien que l'ampleur de la dette demeure sujet d'inquiétude, l'engagement du gouvernement de réduire le déficit apparaît être un pas dans la bonne direction, déclare le nouveau président de l'UMQ, le maire de Laval, Gilles Vaillancourt.

M. Vaillancourt se réjouit de ce que le gouvernement «se décide à exercer un certain contrôle sur ses finances», et il se montre particulièrement satisfait de la création de fonds de développement régionaux. Le monde municipal conclut que le ministre des Finances semble respecter le processus de décentralisation enclenché par le ministre des Affaires municipales.

Régions:

La présidente de l'Union des municipalités régionales de comté du

Québec (UMRCQ), Jacinthe Simard, soutient que le budget Campeau suscite l'espoir des régions, mais aussi une part de déception. «Il faut applaudir aux objectifs que s'est fixés le gouvernement, déclare-t-elle, soit de tenir compte des besoins des régions et des jeunes, de même que de favoriser le développement de l'emploi par diverses mesures d'aide.»

La où le bât blesse, cependant, c'est dans le choix des moyens pour mettre en branle les mesures choisies pour arriver à ces objectifs. «Le gouvernement, ajoute-t-elle, doit joindre ses efforts à ceux déjà déployés par les autorités municipales, au lieu de régionaliser l'aide au développement de l'emploi dans les régions administratives. Il doit non pas régionaliser mais faire une vraie décentralisation de cette responsabilité en faisant appel aux instances municipales.»

LE DEVOIR

BUDGET '95

Du capital de risque pour relever le défi de l'emploi

La CSN aura son fonds de solidarité

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Dans son budget, le ministre des Finances, Jean Campeau, oriente un pan complet de l'intervention gouvernementale vers des mesures visant la création d'emplois en régions. Par une stratégie de l'emploi qui reste à définir, le gouvernement entend jouer à profusion la carte du capital de risque en multipliant les fonds régionaux et en donnant naissance au fonds de solidarité CSN.

D'entrée de jeu, le Fonds de solidarité des travailleurs de la FTQ a été invité par Québec à penser au capital de risque en multipliant les fonds régionaux et en donnant naissance au fonds de solidarité CSN. D'entrée de jeu, le Fonds de solidarité des travailleurs de la FTQ a été invité par Québec à penser au capital de risque en multipliant les fonds régionaux et en donnant naissance au fonds de solidarité CSN.

A cette nouvelle famille viendra s'ajouter un nouveau venu, attendu depuis cinq ans celui-là: le fonds de solidarité CSN, inspiré du modèle de la FTQ qui aura permis d'amasser pas moins de 1 milliard \$ en dix ans. Le gouvernement du Québec accordera ainsi à la Confédération des syndicats nationaux un crédit d'impôt similaire à celui consenti à la FTQ, soit 20 % (maximum de 1000 \$) sur les sommes placées par les contribuables dans le fonds des travailleurs que s'approprie à créer la centrale syndicale. Québec s'attend à ce que le fédéral emboîte le pas et vienne accorder le même avantage fiscal. «C'est presque automatique», a renchéri Jean Campeau. A la CSN, on prévoit être prêt à recueillir les premières épargnes dans six mois. Dans ses calculs budgétaires, Québec estime que le nouveau fonds CSN aura amassé 50 millions \$ au cours de ses deux premières années, pour une ponction annuelle de 5 millions \$ dans les coffres de l'Etat.

En revanche, le Mouvement Desjardins, qui convoite également des incitatifs à la capitalisation, demeure le grand oublié de ce budget. «Je me suis penché sur la question de la capitalisation du Mouvement Desjardins. A ce jour, les discussions que nous avons eues n'ont pas permis de trouver l'instrument de capital permanent auquel nous pourrions accorder un incitatif afin de solidifier davantage l'assise de capitalisation du mouvement. D'un autre côté, les institutions du Mouvement Desjardins ne sont pas assujetties à la taxe sur le capital comme les autres institutions financières. Actuellement, nous examinons ces deux questions et nous ferons part de nos décisions en temps opportun», a déclaré le ministre des Finances dans son discours.

A cette pierre angulaire — le capital de risque —, le gouvernement québécois multipliera les initiatives afin de stimuler le développement économique en régions. Le ministère des Ressources naturelles, pour un, disposera d'une enveloppe de 97,5 millions \$ ventilée sur trois ans pour réaliser, en partenariat avec les milieux régionaux et l'industrie forestière, un plan de mise en valeur de la forêt. On espère que ce programme contribuera à la création de 7400 emplois pendant ces trois années. Dans l'industrie minière, le gouvernement instaurera un nouveau crédit d'impôt, dont les modalités restent à déterminer, qui facilitera la mise en exploitation des gisements miniers découverts par de petites entreprises.

Campeau table sur des prévisions conservatrices de croissance

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Reposant pour une large part sur la croissance de l'activité économique, le ministre québécois des Finances, Jean Campeau, a tablé sur des prévisions conservatrices de croissance. Ainsi, l'économie québécoise devrait croître de 3,3 % en 1995, pense-t-il, sous-estimant ainsi la moyenne de 3,6 % avancée par le secteur privé.

Pour les années suivantes, soit de 1996 à 1998, le Québec devrait être épargné d'une récession, le scénario envisagé s'articulant autour d'une croissance de 2,2 %, en moyenne pour ces années.

Dans la construction résidentielle, plongée dans un état d'hibernation depuis le début des années 1990, Québec entend améliorer son programme «Premier toit», dont le design original n'a pas provoqué les effets escomptés. En échange de l'engagement de l'industrie à construire une nouvelle unité pour remplacer chaque unité d'inventaire vendue dans le cadre de ce programme, toutes les maisons neuves seront dorénavant admissibles à cet incitatif, qui permet à l'acheteur de déduire de son revenu imposable jusqu'à 2000 \$ par année (maximum de 4000 \$) de paiements hypothécaires.

A cette série d'interventions régionales ou sectorielles s'ajoutent ces mesures:

■ l'exemption de la taxe sur le capital pour les corporations agricoles et de pêche est portée de 300 000 \$ à 400 000 \$;

■ les créateurs de l'industrie des arts bénéficieront d'une exemption annuelle, à l'impôt sur le revenu, de 15 000 \$ sur les droits d'auteur. Cette exemption deviendra nulle pour ceux dont les droits d'auteur sont de 30 000 \$ et plus par année;

■ le crédit d'impôt pour les productions cinématographiques sera étendu à la production de contenus multimédias et d'émissions de variétés et de type «magazine»;

■ les résidents des régions périphériques et ceux de certaines régions un peu plus rapprochées des grands centres bénéficieront respectivement d'une diminution de 50 \$ et de 25 \$ des droits d'immatriculation, en lieu et place du mécanisme de rabais de taxe sur les carburants (éliminé le 1^{er} juillet prochain). Il en résultera pour le gouvernement d'une entrée de fonds additionnelle de 49 millions \$ en 1995-96 et de 53 millions \$ pour chacun des deux exercices suivants;

■ la taxe applicable sur les produits vendus par les microbrasseries sera réduite;

■ le plafond de placement autorisé des sociétés de placement dans l'entreprise québécoise passe de 2,5 millions \$ à 5 millions \$;

■ les entreprises québécoises de camionnage, désavantages par rapport aux transporteurs américains, assisteront à une refonte des charges à payer pour circuler au Québec. L'effet net ajoutera 7 millions \$ annuellement dans les coffres de l'Etat;

■ le gouvernement travaillera à l'expansion du réseau gazier en direction des Maritimes et, ultérieurement, jusqu'au large de la Nouvelle-Ecosse, un projet dépassant les 200 millions \$;

■ enfin, les agriculteurs pourront miser sur un montant additionnel de 10 millions \$ sur deux ans pour accélérer la résolution des problèmes de pollution par les fumiers; les achats de services de téléphone donneront droit au plein remboursement de la TVQ payée à leur égard; un montant de 13 millions \$ sur trois ans servira à la création, à Québec, d'une Commission de la capitale nationale; les petites municipalités aux prises avec des problèmes d'eau potable et de traitement des eaux usées pourront miser sur des crédits additionnels de 13 millions \$ sur trois ans; et le gouvernement injectera 2 millions \$ cette année (5 millions \$ annuellement par la suite) aux travaux consacrés à la restauration et à la conservation du patrimoine religieux.

Toute une panoplie de mesures, donc, dont l'effet combiné sur le budget de Québec sera nul. Mieux, au total, l'ensemble de ces mesures regroupées sous le thème «Investir pour l'emploi, dans chaque région» rapportera à Québec 43 millions \$ la première année et 22 millions \$ la deuxième, grâce au mécanisme de réduction de la taxe sur les carburants dans les régions.

Pertes d'emplois à prévoir dans le secteur public

Nouvelle cure d'amaigrissement

Le ministre Campeau prévoit des compressions annuelles de 2 milliards \$ pour les deux prochaines années

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Le secteur public subira une nouvelle cure d'amaigrissement au cours des deux prochaines années si l'on se fie aux projections du ministre des Finances, Jean Campeau, dans le budget présenté hier.

M. Campeau prévoit une réduction nette des dépenses du gouvernement de 500 millions \$ l'an prochain et de 1 milliard \$ l'année suivante. Ces réductions entraîneront cependant des compressions réelles de 2 milliards \$ par année pour chacune de ces deux années, compte tenu du coût du maintien des programmes existants et de l'inflation.

Le budget prévoit en outre une réduction de 71 millions \$ des dépenses de programme, qui s'ajoute au gel des dépenses imposé par la présidente du Conseil du trésor, Pauline Marois, qui avait pourtant promis que les crédits annoncés en mars ne seraient pas réduits davantage.

Le ministre ne donne aucune indication sur la manière dont il va procéder pour réaliser ces compressions, qui restent pour le moment des objectifs ou des hypothèses.

M. Campeau affirme cependant que «des réductions d'effectifs qui découleront des moyens retenus pourraient, tant dans la fonction publique que dans les réseaux (santé et éducation), dépasser le taux d'attrition (retraites et départs) normal».

Il ajoute que «cela n'implique pas que nous remettons en cause le principe de la sécurité d'emploi».

Le gouvernement «entend plutôt mettre en place, en associant les partenaires syndicaux et patronaux à sa démarche, des mesures qui favoriseront le redéploiement des ressources humaines».

Pour «favoriser la mobilité des travailleurs au sein des secteurs publics et parapublics, des banques de ressources seront mises sur pied, des programmes de perfectionnement et de recyclage de la main-d'œuvre seront offerts et les techniques de travail pourront être modifiées».

Le ministre parle de «primes de séparation et de retraite anticipée» pour «faciliter les départs volontaires».

M. Campeau signale que «la réorientation de l'enseignement professionnel vers la formation en entreprise engendrera inévitablement des économies en matière d'éducation». Il indique que les subventions aux entreprises seront révisées à la baisse.

Ces compressions s'ajoutent à celles de 1,4 milliard \$ qui sont imposées par le gel des dépenses décrété pour cette année. M. Campeau note que certaines mesures mises en place pour réaliser ce gel faciliteront la tâche pour les années à venir. Par exemple: la réorientation de la vocation de certains hôpitaux, la chirurgie d'un jour et la fermeture de lits, voire de certains établissements.

Le ministre des Finances n'en déclare pas moins que «nous devons procéder à cette remise en ordre (des finances) en préservant le cœur

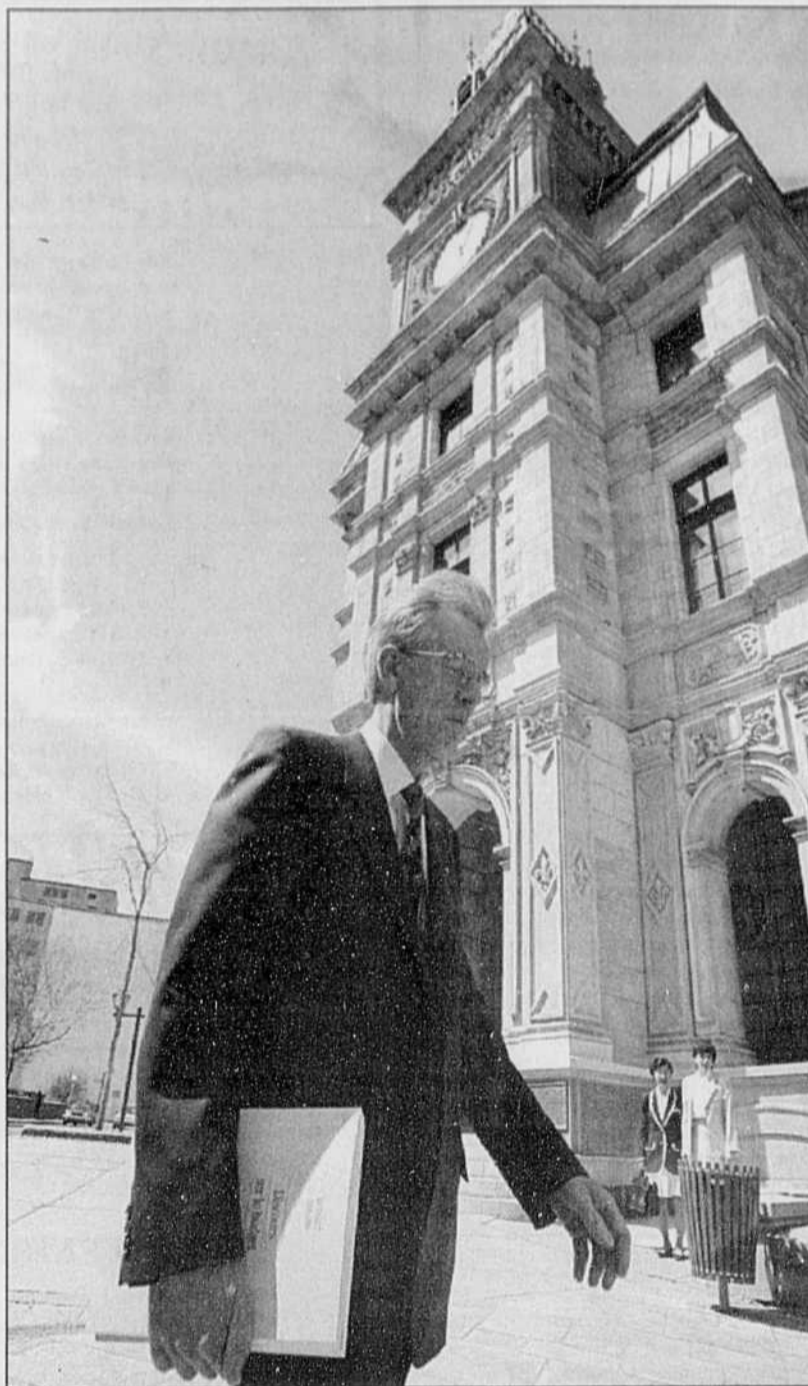


PHOTO PC

Son budget sous le bras, le ministre des Finances du Québec, Jean Campeau, s'approprie à livrer le résultat de ses réflexions sur l'état des finances de la province.

des acquis sociaux des dernières décennies et nous devons le faire en concertation avec nos partenaires». Il suggère d'accroître ce virage «avec confiance et fermeté».

Il affirme que le gel budgétaire de cette année n'est que «la première étape d'une transformation majeure de nos services publics». Déjà, pourtant, on grince des dents dans tous les milieux touchés, des médecins aux universités, des groupes communautaires aux commissions scolaires.

Il soutient que «l'atteinte de nos objectifs nécessitera une volonté ferme d'agir, une solidarité de tous les groupes de notre société et une responsabilisation de tous ceux et celles qui dispensent les services publics, qui en bénéficient ou qui contribuent à leur financement».

M. Campeau signale que la décision d'imposer une réduction draconienne des dépenses pour les années subséquentes a été prise «indépendamment du budget fédéral». Cependant, à cause de l'impact négatif du dernier budget fédéral, «des

réductions additionnelles des dépenses de programmes de 725 millions \$ seront requises en 1997-98», écrit-il.

Compte tenu de l'ensemble des mesures prévues, les dépenses du gouvernement diminueraient de 1,6 % en 1996-97 et de 3,2 % en 1997-1998.

Pour l'aider à lutter contre le déficit et à remplir sa promesse de réduire à néant en deux ans le déficit des opérations courantes (dites dépenses d'épicerie), M. Campeau veut «optimiser la contribution des sociétés d'Etat».

Dorénavant, la priorité des sociétés d'Etat consistera à lancer des projets d'investissement rentables et créateurs d'emplois, en partenariat avec le secteur privé. Afin que celles-ci puissent disposer des fonds requis, Québec va se départir, sur une base d'affaires et au moment opportun, de certains placements de sociétés d'Etat. Ces dernières seront en outre contraintes à appliquer la même discipline budgétaire que les ministères.

Menace d'une hausse de la TVQ si le NON l'emporte

L'opposition libérale crie au chantage fiscal

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Québec — L'opposition libérale a vivement décrié ce premier budget Campeau. Pour André Bourbeau, porte-parole de l'opposition en matière de finances publiques, les prévisions de croissance des revenus présentées sont sans aucune comparaison avec la moyenne obser-



André Bourbeau, député de Laporte et critique libéral en matière de finances.

vée dans les autres provinces. Et il ne peut que déplorer le chantage fiscal qu'il contient, un NON au référendum étant, selon son interprétation, suivi d'une menace d'une hausse des impôts et taxes des particuliers.

«Alors que huit provinces canadiennes ont fait ressortir des prévisions de croissance moyennes de 1 %, le budget fait ressortir une hausse de 6,8 % des revenus, ou de 2 milliards \$. C'est énorme! comment le Québec réussit-il à se démarquer ainsi?», a lancé le député de Laporte.

Même constat au chapitre des dépenses. «La diminution des dépenses annoncées par les huit provinces ayant déposé leur budget ne dépasse pas les 0,5 % en moyenne. Au Québec, c'est 1 % d'augmentation.»

«Les chiffres qui nous ont été présentés aujourd'hui ne sont tout simplement pas crédibles», a résumé M. Bourbeau.

L'ancien ministre des Finances sous la gouverne libérale voit dans ce budget une pluie de taxes et d'impôts. Et il parle de dépenses tronquées, trouées.

«Ne serait-ce qu'au niveau de l'aide sociale, il y a un trou de 200 millions \$. Le budget prévoit des compressions de 127 millions \$ avec la même clientèle? En abaissant les

prestations? En modifiant les barèmes d'admissibilité?», se demande le critique. «Et n'oublions pas qu'aujourd'hui, on se retrouve avec quelque 10 000 bénéficiaires de plus qu'à pareille date l'an dernier. Y'a-t-il d'autres cachettes comme cela?»

Après un survol sommaire du document, M. Bourbeau a parlé de 600 millions \$ en augmentations d'impôts frappant les entreprises québécoises. «Pour les particuliers, c'est une augmentation de 1 % du taux de la TVQ qui les attend en 1996, s'ils votent NON au référendum. C'est un chantage fiscal!»

Mario Dumont, le chef de l'Action démocratique, a tenu des propos plus réservés. Accueillant favorablement le fait que les particuliers sont épargnés d'une hausse de taxes et d'impôt et la simplification de l'administration que le budget propose, il déplore toutefois que l'élimination du déficit des opérations courantes ne se fasse qu'après trois ans, et non deux. «Et on a remis à plus tard les objectifs de réduction. Des remises à plus tard, ça n'a jamais été encourageant. C'est un budget prudent, une amorce de redressement.»

Mario Dumont regrette également que le ministre des Finances jette le blâme sur le dos du fédéral. «D'autres provinces ont réglé leurs problèmes dans le même contexte.»

EN BREF

72 CENTS DE PLUS LA CARTOUCHE DE CIGARETTES

Depuis minuit hier soir, la cartouche de cigarettes coûte 72 cents de plus en raison d'une hausse équivalente de la taxe québécoise, qui rapportera 40 millions \$ au gouvernement. Cette hausse s'ajoute à celle de 1,20 \$ imposée en janvier conjointement par Ottawa et Québec. Ces deux hausses portent à 23,91 \$ le prix de la cartouche, qui s'établissait à 42 \$ en février 1994. A ce moment-là, les deux gouvernements avaient décrété, ainsi que l'Ontario, une baisse radicale de leurs taxes respectives (totalisant 21 \$) afin de combattre la contrebande. Québec avait alors réduit sa taxe de 72 cents de plus qu'Ottawa. La hausse imposée hier vise à récupérer la portion supplémentaire du champ de taxation alors libérée par Québec. La hausse s'applique aux cigares mais les taux de taxation applicables aux autres produits du tabac restent inchangés.

RÉDUCTION DE TAXES POUR LES MICROBRASSERIES

Comme d'autres provinces et pays, Québec accorde une réduction de taxes aux microbrasseries qui produisent de la bière de dégustation. Les taux du droit et de la taxe spécifiques seront réduits de 50 % sur les premiers 25 000 hectolitres de bière vendus dans une année et de 25 % pour les 25 000 hectolitres suivants. Ces réductions s'appliquent aux brasseurs dont le volume mondial de bière vendue ne dépasse pas 200 000 hectolitres. La mesure coûte 2 millions \$ au gouvernement.

EXEMPTION FISCALE POUR LES ARTISTES

Les créateurs de l'industrie des arts bénéficieront d'une exemption annuelle, à l'impôt sur le revenu, de 15 000 \$ sur leurs droits d'auteur. Cette exemption deviendra nulle par un mécanisme de réduction progressive pour ceux dont les droits d'auteur sont de 30 000 \$ et plus. La mesure s'applique à compter de l'année d'imposition 1995. Elle coûtera 2 millions \$ au gouvernement et rapportera 3 millions \$ aux artistes pour l'année en cours.

HAUSSE DU CRÉDIT POUR CONTRIBUTION À UN PARTI POLITIQUE

Afin de favoriser une plus large participation des citoyens à la vie démocratique, un électeur qui verse une contribution à un parti politique aura droit à un crédit d'impôt non remboursable égal à 75 % des premiers 200 \$ ainsi versés et à 50 % des 200 \$ suivants, pour un maximum de crédit d'impôt de 250 \$, au lieu du maximum de 140 \$ en vigueur actuellement.

FONDS RÉGIONAUX DE CAPITAL DE RISQUE

En partenariat avec le Fonds de solidarité de la FTQ, le gouvernement va lancer 16 fonds régionaux couvrant l'ensemble du territoire du Québec. Chaque fonds sera doté, dès le départ, d'un capital de 6 millions \$ (pour un total de 100 millions \$). Par la suite, lorsque ce capital initial aura été investi, le Fonds de la FTQ avancera aux fonds régionaux des sommes additionnelles en fonction des occasions d'affaires qui se présenteront dans chaque région. Ces fonds seront gérés par des conseils d'administration autonomes. L'entente avec la FTQ est valable pour cinq ans. Cette mesure coûtera 5 millions \$ au gouvernement.

FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LA CSN

Le gouvernement appuiera l'initiative de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) visant à créer un fonds semblable au Fonds de solidarité de la FTQ. Dès que le projet de loi constituant le fonds CSN sera adopté, un particulier qui, dans une année ou dans les 60 jours qui suivent la fin de l'année, achètera, à titre de premier acquéreur, des actions admissibles émises par ce fonds, pourra demander pour l'année un crédit d'impôt non remboursable égal à 20 % du montant versé pour les actions ainsi acquises. La limite maximale de crédit d'impôt dont peut bénéficier un particulier qui acquiert des actions de ce genre de fonds, que ce soit celui de la FTQ ou celui de la CSN, est maintenue à 1000 \$ par année.

♦ CARRIÈRES ET PROFESSIONS ♦

**Le Théâtre de la Ville
est actuellement à la recherche d'une
personne compétente pour combler le poste de**

RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS-MARKETING.

La personne recherchée devra répondre principalement aux tâches suivantes:

- Développer et appliquer un plan de communication pour l'ensemble d'une saison et pour chacune des activités du Théâtre de la Ville.
 - Assurer les opérations de relation de presse et de placement média reliées aux plans de communication.
 - Assurer la mise en place de stratégies pour le développement du public et de la clientèle.
 - Développer et appliquer un plan de mise en marché de la programmation, des services de location et des projets de la Corporation.
 - Assister la direction générale dans les opérations de recherche de moyens de financement, principalement au chapitre des commandites.
- La personne recherchée aura, de plus, un intérêt marqué pour l'analyse et l'évaluation des outils utilisés pour la mise en marché, elle aura également comme priorité le développement du public.

Qualifications:

- Formation universitaire
- Un minimum de cinq années d'expérience

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 15 mai 1995 au:
Théâtre de la Ville/Direction générale
180, de Gentilly Est
Longueuil (Québec) J4H 4A9



La Commission canadienne du blé

ADMINISTRATEUR DE BASE DE DONNÉES

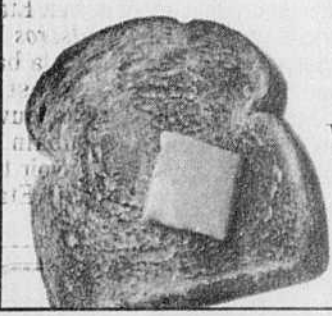
La division de la technologie de l'information est à la recherche d'un administrateur de base de données expérimenté. Le titulaire, qui sera appelé à travailler avec des analystes de base de données et des réalisateurs d'applications, sera chargé de la mise en oeuvre des politiques et des procédures technologiques et méthodologiques afin d'assurer la création, l'entretien et l'utilisation de bases de données informatisées pour la CCB. À l'heure actuelle, nous avons entamé la conversion totale d'un environnement PL 1 IMS DB/DC à un environnement client-serveur utilisant un serveur Sybase SQL dans le domaine AIX, Powerbuilder, Bachman Analyst et Bachman DBA. Langue de travail est anglais.

Le candidat doit être titulaire d'un diplôme universitaire de premier cycle en informatique et/ou posséder une expérience équivalente connexe. Le candidat retenu fera preuve d'une très grande motivation et possèdera une vaste expérience de la conception et de la mise en oeuvre de bases de données relationnelles complexes au sein d'un environnement de grande entreprise. Le candidat devra avoir une vaste expérience et une bonne compréhension des considérations de performance et d'utilisation, ainsi que les concessions mutuelles nécessaires pour soutenir une transaction mixte dans un environnement de base de données d'interrogation par l'utilisateur final et par lots. Le candidat doit également faire preuve d'une aptitude à diriger et disposer de forts talents en matière de communications, d'analyse, de solution de problèmes et de prise de décisions.

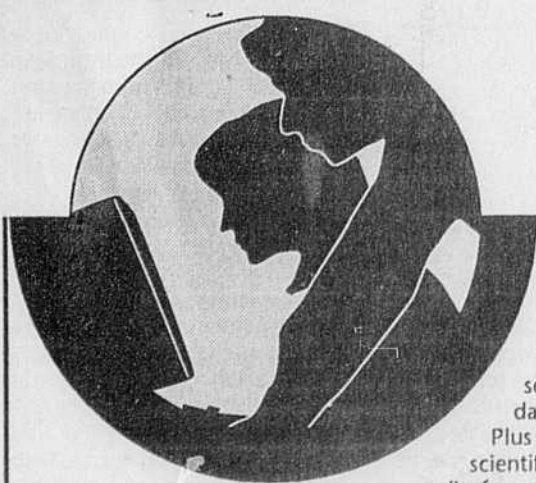
La Commission canadienne du blé offre des salaires concurrentiels, une gamme complète d'avantages sociaux, ainsi que d'excellentes conditions de travail. Les personnes intéressées sont priées de présenter leur candidature par écrit, en prenant soin de joindre leur curriculum vitae et de donner le détail de leur expérience professionnelle, de leurs connaissances et de leurs responsabilités dans les domaines suivants: la conception physique des bases de données relationnelles, la technologie client-serveur, Sybase, les techniques de l'information IMS, le stockage d'information, l'interrogation par l'utilisateur final, le développement orienté objet et les bases de données. Veuillez indiquer vos attentes salariales et fournir des références au plus tard le 12 mai 1995 à l'adresse suivante:

Direction des ressources humaines
La Commission canadienne du blé
C.P. 816
Winnipeg (Manitoba) R3C 2P5

♦ PLAISIRS ♦



**Commencez
vos fins de semaines
le vendredi.**



VICE-PRÉSIDENT(E), RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Professionnel accompli, vous saurez assumer la direction scientifique de projets de recherche majeurs conduits par le CRIM dans plusieurs domaines reliés aux technologies de l'information. Plus particulièrement, vous vous assurerez du maintien du niveau scientifique élevé requis par ces projets et de la haute qualité des biens livrés, ces projets étant arriérés étroitement aux besoins du marché et gérés en fonction des attentes de l'entreprise.

Vous exercerez également vos talents dans l'animation intellectuelle des chercheurs et des professionnels œuvrant au CRIM. Relevant de la présidente-directrice générale du CRIM, vous deviendrez un collaborateur des plus précieux, travaillant conjointement avec les deux autres vice-présidents, Recherche et Développement et le vice-président exécutif.

Votre profil

- PhD dans un domaine relié aux technologies de l'information
- Réalisations probantes en recherche industrielle ou universitaire
- Expérience en gestion de projet de recherche et développement de type contractuelle
- Connaissance des milieux de la recherche et universitaire
- Connaissance du système de financement de la R-D au Canada et au Québec
- Au moins dix années d'expérience après l'obtention de votre doctorat
- Goût et aptitude pour le travail d'équipe
- Bilinguisme (français et anglais)

Voici l'occasion de faire valoir vos compétences et de vous joindre à une équipe de professionnels chevronnés et talentueux au sein d'un organisme qui jouit d'une réputation des plus enviables.

Pour poser votre candidature, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard le 19 mai 1995, en prenant soin d'indiquer la référence VPRD-595, au : CRIM, Direction des ressources humaines, 1801, avenue McGill College, bureau 800, Montréal (Québec) H3A 2N4.

L'utilisation du masculin n'a pour but que d'alléger la lecture.



DYNAMO THÉÂTRE Directeur de la mise en marché

Compagnie de théâtre montréalaise d'envergure internationale, Dynamo Théâtre assure la recherche, la création et la diffusion de spectacles de mouvement acrobatique.

Sommaire de la fonction:

Sous l'autorité de la direction générale et artistique, vous serez responsable de maintenir et de développer les réseaux de vente au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Asie; d'élaborer les stratégies de mise en marché; de planifier et de coordonner les tournées et de négocier les contrats.

Exigences du poste:

- Solide expérience de vente et de marketing dans notre secteur d'activité
- Excellente connaissance des marchés internationaux
- Autonomie, leadership et débrouillardise
- Bilinguisme essentiel
- Travail sur Macintosh, File Maker, Word, Excel

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard le 13 mai. Seul(e)s les candidat(e)s retenu(e)s recevront un accusé de réception.

DYNAMO THÉÂTRE
a/s du Directeur général

911, rue Jean-Talon Est, bureau 131
Montréal (Québec) H2R 1V5

Règlement de comptes, le magazine de finances personnelles hebdomadaire à La Chaîne de TVOntario est à la recherche d'un(e) responsable de projets pour sa nouvelle saison.

Reporter

Basé(e) à Toronto, le ou la titulaire aura à exécuter la recherche et la réalisation de reportages ainsi qu'à participer à la co-animation de vingt-cinq émissions.

Compétences requises:

- expérience en télévision, en recherche et en montage de reportage télé
- maîtrise parfaite du français et une connaissance de l'anglais
- dynamisme et capacité de travailler en équipe
- l'intérêt en finances personnelles serait un atout

Les personnes intéressées possédant les compétences requises sont priées d'envoyer leur curriculum vitae et une cassette démo avant le 18 mai prochain en citant le dossier #TV09790 à: TVOntario, Boîte 200, Succursale Q, Toronto (Ontario) M4T 2T1 Télécopieur: (416) 484-2633



Nous supportons l'équité en matière d'emploi



**Université
Laurentienne**

DÉPARTEMENT DE BIOLOGIE

Le Département de biologie met au concours un poste pouvant mener à la permanence, au rang de professeur adjoint, commençant le 1er juillet 1995. Les candidats(es) devront détenir un doctorat (Ph.D.) en plus d'avoir fait preuve de leurs aptitudes en recherche et en enseignement. Une expérience postdoctorale serait un atout. La préférence sera accordée aux candidats ayant développé un solide programme de recherche en physiologie des vertébrés dans le domaine environnement ou de la toxicologie.

La personne choisie pour ce poste sera appelée à superviser des projets de recherche au niveau de la maîtrise, à enseigner, en français, les cours Physiologie des Vertébrés et Anatomie Humaine, et à développer un ou deux cours dans son domaine de recherche.

Les candidats(es) enverront un curriculum vitae et feront le nécessaire pour faire parvenir directement trois lettres de référence au: Dr. G.D. Ferroni, directeur, Département de biologie, Université Laurentienne, Sudbury, Ontario, P3E 2C6, avant le 30 mai 1995.

Ce poste est sujet à l'approbation budgétaire et conformément aux exigences de l'Immigration canadienne, cette annonce s'adresse aux citoyens et citoyennes canadiens ainsi qu'aux résidents et résidentes permanents. L'Université Laurentienne souscrit au principe de l'équité en matière d'emploi et encourage toutes les personnes qualifiées, y compris les femmes, les autochtones, les membres de minorités visibles et les personnes handicapées à poser leurs candidatures.

Conformément à la politique du bilinguisme passif (français/anglais) est une condition d'obtention de la permanence. L'Université offre gracieusement à ses professeurs des cours de langue seconde.

♦ LES ACTUALITÉS ♦

EN BREF

DE LA DYNAMITE DÉTERRÉE À CHICOUTIMI

Chicoutimi (PC) — À Larouche, au Saguenay, les policiers de Chicoutimi s'affairaient mardi matin à déterrer une importante quantité d'explosifs. Plus d'une centaine de bâtons de dynamite avaient été découverts dans la matinée, et les policiers s'attendaient à en trouver quelques centaines d'autres dans le courant de la journée.

La cache se trouve sur un terrain boisé et isolé de ce village, à quelques kilomètres au nord-ouest de Jonquières. Les policiers examinent l'hypothèse selon laquelle ces explosifs, qui auraient pu être volés dans le secteur de Chibougamau-Chapais, soient destinés à alimenter les groupes de gangs qui opposent les groupes de motards Hell's Angels et Rock Machine. L'opération n'a donné lieu à aucune arrestation pour le moment.

OTTAWA SONGE À UNE PIÈCE DE 5 \$

Ottawa (PC) — Après le huard et la pièce de deux dollars, qui sera en circulation l'an prochain, Ottawa songe maintenant à frapper des pièces de cinq dollars. Le ministre fédéral des Travaux publics, David Dingwall, a souligné lundi que le projet faisait uniquement l'objet de discussions préliminaires. Quoi qu'il en soit, il ne prévoit pas la réalisation d'un tel projet dans un avenir prévisible.

Le gouvernement fédéral réalise d'importantes économies en convertissant les billets de banque en pièces de monnaie. Les pièces sont en effet beaucoup plus solides et durables. Le ministre Dingwall prévoit entre autres que les pièces de deux dollars entraîneront des économies de 250 millions \$ sur

une période de 20 ans. Cette déclaration du ministre a été faite le jour suivant le huitième anniversaire du lancement de la pièce de un dollar.

Un porte-parole de la Monnaie royale canadienne estime qu'il faudra attendre encore une dizaine d'années avant de voir apparaître la pièce de cinq dollars.

LES CITOYENS DE QUÉBEC SENSIBILISÉS AU TOURISME

(Le Devoir) — Les résidents de la région de Québec ont un rôle important à jouer dans la santé et le développement de l'industrie touristique régionale, a déclaré M. Ralph Mercier à l'occasion de la présentation des activités de la neuvième édition de la Semaine régionale de sensibilisation au tourisme, qui se tiendra cette année du 8 au 14 mai.

Parce que c'est un des principaux défis de toute destination touristique, le maire de Charlesbourg a souligné que «les citoyens de la région ont un rôle majeur à jouer dans la qualité de l'accueil que nous offrons à nos visiteurs». L'Office du tourisme et des congrès a donc organisé une série d'activités pour permettre au plus grand nombre de personnes de mieux connaître et de découvrir tous les trésors de leur région, la seule au Québec à offrir l'ensemble des produits touristiques identifiés par Tourisme Québec.

Une Place du tourisme se tiendra du 10 au 14 mai au centre commercial des Galeries de la Capitale. Des spécialistes de l'accueil touristique de l'Office et des zones touristiques de Portneuf, de la Jacques-Cartier, de l'île d'Orléans et de la Côte-de-Beaupré y feront la promotion des attraits, sites et événements touristiques de la grande région de Québec.



La Commission canadienne du blé

Directeur

Opérations ferroviaires de l'Ouest Division du transport

La CCB, office de commercialisation de céréales d'envergure internationale, est à la recherche d'un directeur des Opérations ferroviaires de l'Ouest. La section des Opérations ferroviaires de l'Ouest a pour responsabilité de gérer le transport des céréales du lieu de production jusqu'aux silos portuaires, aux usines canadiennes et vers les États-Unis. Son objectif est d'assurer des possibilités de livraison égales à tous les producteurs de l'Ouest tout en réduisant les frais de transport et de manutention. Sous l'autorité du directeur administratif de la Division des transports, le titulaire sera chargé de planifier, de mettre au point et de gérer des stratégies internes afin d'assurer que les objectifs fixés en matière de transport soient atteints.

Les candidats doivent détenir un baccalauréat avec spécialisation en gestion des transports et/ou en économie agricole. Le candidat retenu possèdera des compétences reconnues dans les domaines de la direction, de la gestion et de l'administration. Il devra avoir une excellente connaissance pratique du secteur céréalier canadien et de la CCB, notamment en ce qui concerne le transport des grains de la ferme à la destination finale. Il devra pouvoir bien communiquer oralement et par écrit et posséder de fortes compétences en matière d'analyse et de prise de décisions.

Nous offrons des salaires concurrentiels, une gamme complète d'avantages sociaux ainsi que d'excellentes conditions de travail. Les personnes intéressées sont priées de présenter leur demande par écrit, au plus tard le 12 mai 1995, en prenant soin de joindre leur curriculum vitae, d'indiquer leurs attentes salariales et de fournir des références.

Direction des ressources humaines
La Commission canadienne du blé
C.P. 816
Winnipeg (Manitoba) R3C 2P5

Président(e) - directeur(rice) général(e) Association des Universités et Collèges du Canada (AUCC)

L'Association des Universités et Collèges du Canada (AUCC) est le regroupement national des établissements d'enseignement de niveau universitaire. Elle a pour mandat de favoriser les intérêts de l'enseignement supérieur, au pays et à l'étranger. L'association est à la recherche de candidatures et de propositions de candidatures pour le poste de Président(e) - directeur(rice) général(e).

Relevant d'un conseil d'administration, le président/la présidente est le premier stratège et porte-parole de l'organisme et son directeur/directrice général(e), principal responsable de la gestion des programmes et activités de l'association et de son secrétariat, situé à Ottawa. Les principales sphères d'activité du secrétariat sont la représentation des intérêts universitaires en matière de politique publique, les services aux membres, la gestion de bourses d'études et de contrats de développement international et le service à la collectivité.

Nous recherchons de préférence des candidats/candidates qui comprennent très bien le milieu de l'enseignement supérieur canadien et qui ont une bonne connaissance du processus d'élaboration de la politique publique, dont la politique budgétaire. Il est essentiel de pouvoir fonctionner en collégialité avec les chefs des établissements membres et de pouvoir traiter avec les représentants des gouvernements au Canada et à l'étranger. Le président/la présidente doit posséder une excellente capacité de communiquer et pouvoir fonctionner de façon compétente dans les deux langues officielles. Les déplacements pour le maintien des contacts avec les établissements membres, les organisations régionales, les groupes affiliés et les milieux provinciaux sont inhérents au poste. Nous demandons des qualifications et des références adéquates.

Ce poste stimulant est rémunéré en fonction de son niveau et de son importance. Veuillez faire parvenir vos demandes à l'adresse indiquée ci-contre, sous pli confidentiel.



**The
LANDMARK
Consulting
Group Inc.**

1455 Lakeshore Road
Suite 206-S
Burlington, Ontario
L7S 2J1
Fax: (905) 634-1882



Pour réservation publicitaire, composez
985-3316 ou 1-800-363-0305
télécopieur 985-3390

LE DEVOIR

LE MONDE

EN BREF

MINUTE DE SILENCE À L'ONU

New York (Reuter) — Le Conseil de sécurité de l'ONU a observé une minute de silence lors d'une brève réunion hier, en hommage aux « combattants et victimes de la Seconde Guerre mondiale ». Auparavant, le président du Conseil, le Français Jean-Bernard Mérimée, avait lu une déclaration où n'étaient mentionnées ni les forces alliées, ni celles de l'Axe, mais où il notait que l'ONU avait été créée « à l'origine pour préserver les générations futures » du fléau de la guerre. Dans sa déclaration, qui s'inscrivait dans le cadre des commémorations du cinquantenaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale, il a souligné que le Conseil de sécurité avait été chargé des principales responsabilités de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

ÉTRANGÈRES ARRÊTÉS EN IRAN

Téhéran (Reuter) — La police iranienne a arrêté 100 femmes venues d'Asie centrale pour outrage aux bonnes mœurs, a rapporté hier un journal iranien. « Ces femmes ne suivent malheureusement pas la norme islamique en matière d'habillement et de comportement, et perturbent les gens dans la rue », déclare un responsable de la police cité par le quotidien *Resalat*. Mais la police n'a pas précisé la nature des accusations retenues contre les étrangères. Les femmes d'Asie centrale qui arrivent en Iran n'accordent généralement pas leur habillement aux règles islamiques iraniennes. Certaines, disent des habitants, se prostituent. L'islam, dans l'interprétation qu'en donne l'Iran, oblige les femmes à porter le tchador ou un long manteau flottant, assorti de pantalons. Toutes les parties du corps, y compris les cheveux, doivent être couvertes, à l'exception du visage et des mains.

TOTO RIINA SE MARIE

Palermo (AFP) — Le chef de Cosa Nostra, Salvatore (dit « Toto ») Riina, 64 ans, emprisonné depuis janvier 1993, a épousé civilement hier Antonietta Bagarella, avec qui il a déjà eu quatre enfants. La cérémonie a eu lieu à la prison de l'Ucciardone à Palermo (Sicile), a-t-on appris de source carcérale. Le criminel le plus redouté d'Italie a régularisé ainsi sa situation vis à vis de l'état civil. Il s'était en effet marié religieusement en 1974 alors qu'il était déjà recherché par toutes les polices italiennes, grâce à la complicité d'un prêtre mafieux, Agostino Coppola, suspendu depuis de sa charge ecclésiastique par l'Église et décédé récemment. Antonietta Bagarella est issue d'une grande famille mafieuse. Elle avait été la première femme de Sicile à être placée dans les années 70 en résidence surveillée. Son frère est Leoluca Bagarella, l'un des hommes aujourd'hui les plus puissants et les plus redoutés de Cosa Nostra.

LA CIA A UN NOUVEAU CHEF

Washington (AFP) — John Deutch, numéro deux du Pentagone, a été confirmé à l'unanimité hier par le Sénat au poste de directeur de la CIA. M. Deutch, 56 ans, remplace James Woolsey, qui a démissionné il y a quatre mois après avoir subi de très nombreuses critiques sur sa gestion de « l'affaire Ames », du nom de Aldrich Ames, ce membre de la CIA qui a travaillé durant une dizaine d'années pour le compte de Moscou. Cette confirmation est largement considérée comme l'occasion de mettre un terme à une longue période d'incertitudes et de remous à l'Agence centrale de renseignements la principale agence de renseignement américaine. Sa nomination, confirmée par 98 voix contre zéro, avait rencontré l'assentiment des sénateurs républicains comme démocrates.

LES DÉPLACÉS HUTUS QUITTENT LE CAMP DE KIBEHO

Kigali (AFP) — Les quelque 320 derniers déplacés hutus du camp de Kibeho (sud-ouest du Rwanda) sont partis hier pour rejoindre leurs communes, a indiqué le porte-parole civil de la Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR), Ismaël Diallo. Les derniers déplacés ont quitté le camp à pied ou à bord de camions mis à leur disposition par l'ONU. Depuis le massacre du 22 avril, qui a fait 2000 morts selon les Nations unies, 300 selon le gouvernement rwandais, les déplacés étaient retranchés dans les bâtiments et la cour d'une école, au centre du camp. Les réfugiés étaient environ 2000, il y a deux semaines, mais leur nombre avait diminué peu à peu, après une visite sur le terrain, le 27 avril, du président rwandais Pasteur Bizimungu et de son gouvernement. Le porte-parole de la MINUAR a en outre précisé que la commission internationale d'enquête créée à l'initiative du gouvernement rwandais s'était rendue hier au camp de Kibeho, où elle est restée quatre heures. Sept pays étrangers (États-Unis, Canada, Grande-Bretagne, France, Pays-Bas, Allemagne, Belgique), le gouvernement rwandais, les Nations unies et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) participent à la commission d'enquête.

56 CONFLITS SE DÉROULENT DANS LE MONDE

Genève (AFP) — Les 56 conflits armés en cours dans le monde sont responsables du départ de 17 millions de réfugiés et de 26 millions de personnes déplacées, « toutes victimes de l'échec du développement et de la diplomatie », selon le *Rapport sur les catastrophes dans le monde 1995* de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge. En 1994, quelque 160 millions de personnes ont été affectées par des catastrophes, compte non tenu des conflits. Il y a en outre dans le monde, « où les mouvements massifs de population augmentent », plus de 100 millions de migrants économiques, constate le rapport. Publié simultanément à Genève et à Londres, le document explique le rôle des organisations humanitaires et des ONG dans les conflits, « le plus souvent internes et dont 95 % des victimes sont des civils ». Dressant une liste des catastrophes qui ont fait au minimum dix morts ou ont gravement affecté au moins 100 personnes, il constate qu'en 1994 il y a 20 séismes, quatre cas de sécheresse et de famine, 68 inondations, cinq glissements de terrain, 51 ouragans, huit éruptions volcaniques. Concernant les catastrophes d'origine humaine, il dénombre sans plus de détails 90 « accidents », dont 20 technologiques et 21 incendies. En 1993, les pays donateurs ont dépensé plus de 2,75 milliards \$ en secours d'urgence, soit dix fois plus qu'en 1983. « Les interventions en cas de conflit et de catastrophe sont une industrie en pleine croissance », selon Peter Walker, directeur du département des politiques relatives aux catastrophes et aux réfugiés auprès de la Fédération. « Les organisations non gouvernementales sur le terrain sont plus nombreuses que jamais, mais le problème est que cette croissance n'est pas contrôlée », ajoute-t-il.

BOSNIE-HERZÉGOVINE

L'ONU reconnaît son impuissance face aux Serbes

Des frappes aériennes de l'OTAN sont exclues

Sarajevo (Reuter) — Les Casques bleus de l'ONU ont reconnu hier qu'ils n'étaient pas en mesure de protéger Sarajevo de futurs bombardements serbes bosniaques dans la mesure où leur commandement exclut des frappes aériennes de l'OTAN pour les en dissuader.

Alexander Ivanko, porte-parole de l'ONU, a déclaré à la presse que l'émissaire spécial des Nations unies dans l'ex-Yougoslavie Yasushi Akashi et le général Bertrand Janvier, chef des Casques bleus dans l'ex-Yougoslavie, avaient exclu une intervention de l'OTAN en représailles aux tirs serbes qui ont fait 11 morts dimanche à Sarajevo.

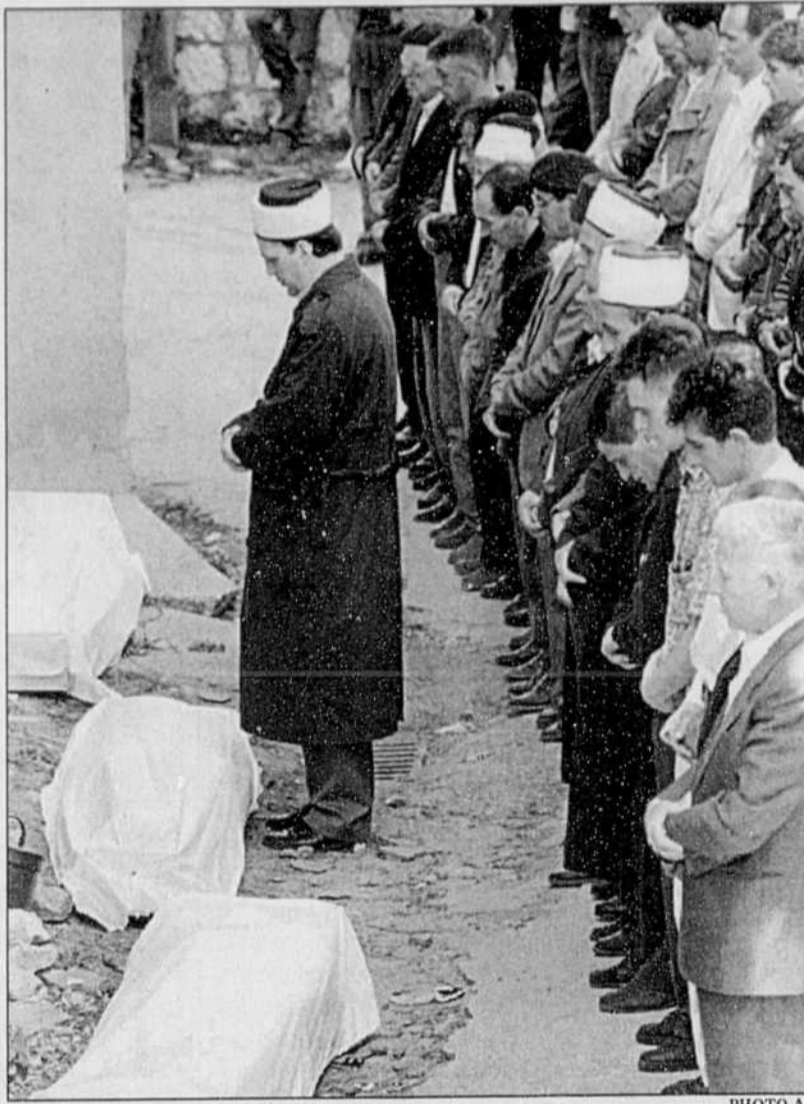
« Nous avons réalisé que nous n'étions pas en mesure de défendre une zone de protection de l'ONU », a dit le porte-parole.

L'absence de raid de riposte de l'OTAN a semé le trouble au quartier général de l'ONU à Sarajevo et l'indignation dans la ville, dont la population se rend compte que l'armée serbe de Bosnie resserre progressivement son étau après trois ans de siège.

« C'est un massacre avec la bénédiction de l'ONU », a estimé un homme lors des obsèques des victimes des tirs de dimanche, les plus meurtriers depuis la fin de la trêve de quatre mois qui a été en vigueur en Bosnie de début janvier à fin avril.

Les Serbes, estime l'ONU, attisent la confrontation en menaçant les véhicules qui empruntent l'unique route en direction de Sarajevo qui ne soit pas sous leur contrôle.

L'ONU craint d'autre part que les Serbes ne continuent à empêcher une réouverture de l'aéroport de Sarajevo, contrôlé par l'ONU mais fermé depuis un mois aux vols d'aide humanitaire à cause de tirs serbes contre certains appareils.



Protégés par un mur, les parents de trois soldats ont prié hier pour le repos de leur âme au cimetière de Sarajevo. Les soldats ont été tués dimanche lors d'une attaque serbe.

L'absence de réaction aux tirs des Serbes contre la population civile de Sarajevo mine de plus en plus la crédibilité et l'impartialité originelle de la mission de l'ONU en Bosnie. Selon certains diplomates occidentaux, l'ONU adopte un profil bas face aux Serbes car les pays européens craignent pour la sécurité de leurs Casques bleus. Plusieurs Casques bleus français ont ainsi été abattus à Sarajevo en avril.

Les services de Yasushi Akashi à

Zagreb se sont vu pour leur part reprocher leur empressement à utiliser des informations serbes non corroborées, accusant l'armée croate d'avoir massacré des réfugiés serbes en Slavonie occidentale la semaine dernière.

L'ONU a refusé de démentir les accusations dont elle s'est fait l'écho, alors même que plusieurs sources occidentales et plusieurs organisations assuraient qu'il n'y avait pas eu de massacre.

Washington rapatrie des balseros à Cuba

Cabanas (AFP) — Pour la première fois depuis l'annonce, le 2 mai, de l'accord cubano-américain prévoyant le rapatriement à Cuba des balseros interceptés en mer, 13 d'entre eux, recueillis jeudi dernier par un paquebot près des îles Caiman, ont été reconduits hier dans leur pays par un bâtiment des garde-côtes américains.

Les 13 *boat people*, tous des hommes âgés de 25 à 48 ans, ont débarqué, sans incident, sur une courte jetée de la baie de Cabanas, située sur la côte nord, à une soixantaine de km à l'ouest de La Havane, et utilisée par la marine de guerre cubaine pour des livraisons de combustible.

Le navire des garde-côtes, première unité américaine à mouiller de longue date dans les eaux cubaines, avait accosté une heure plus tôt près de la jetée où l'attendaient des représentants de la Section des intérêts américains à La Havane et des ministères cubains de l'Intérieur et des Relations extérieures.

La presse cubaine et étrangère avait été autorisée à assister à l'arrivée du bâtiment américain et des 13 balseros, qui s'est déroulée loin de toute agglomération.

Le consul américain à La Havane, Mme Sandra Salmon, s'est entretenu avec ces premiers balseros rapatriés, peu avant leur débarquement sur le sol cubain.

Selon un communiqué diffusé sur place par un responsable de la Section américaine, elle les a informés des modalités légales d'immigration aux États-Unis, tout en leur précisant que le fait d'avoir tenté de gagner les côtes de Floride illégalement par mer ne leur donnait aucune priorité quant à l'obtention d'un visa.

Depuis la signature, le 9 septembre dernier, de l'accord migratoire de New York, ayant mis un terme à la « crise des balseros », lors de laquelle quelque 35 000 Cubains avaient quitté leur pays sur des embarcations de fortune, les États-Unis octroient chaque année un

total de 20 000 visas d'immigrants à des ressortissants cubains.

Le consul américain a également rappelé aux 13 balseros qu'au terme du second accord cubano-américain — annoncé le 2 mai et prévoyant, outre le rapatriement forcé des nouveaux *boat people* cubains, l'acceptation aux États-Unis de quelque 20 000 balseros hébergés depuis l'an dernier sur la base américaine de Guantanamo (est de Cuba) — aucune poursuite ne pouvait être engagée contre tout Cubain reconduit dans son pays après avoir tenté de rejoindre illégalement les États-Unis.

Conférence sur la Traité de non-prolifération nucléaire

Les Grands font très peu de concessions

New York (AFP) — Quatre des cinq grandes puissances nucléaires, qui célèbrent actuellement le 50e anniversaire de la victoire sur le nazisme, ont jusqu'à présent fait peu de concessions à la conférence de New York sur le Traité de non-prolifération nucléaire (TNP) qui se termine vendredi.

Depuis l'ouverture de la conférence le 17 avril, les États-Unis, la Russie, la France et la Grande-Bretagne ont résisté aux demandes des pays en développement d'engagements contraignants, en particulier d'un calendrier, sur le désarmement.

Les États-Unis, la Russie, la France et la Grande-Bretagne, reconnus avec la Chine comme seules puissances nucléaires officielles, se sont expressément prononcés, avant la conférence, pour une prorogation « indéfinie et inconditionnelle » du TNP qui, après 25 ans d'existence, arrive cette année à échéance.

Cette proposition qui a déjà recueilli l'accord de 105 pays — soit davantage que la majorité requise de 90 voix sur les 178 pays adhérant au traité — n'a été accompagnée par aucune autre proposition, répondant, d'une manière ou d'une autre, aux préoccupations des pays non détenteurs d'armes nucléaires ou menacés par ceux qui en détiennent illégalement.

La Chine ne s'est pas jointe à cette proposition sans toutefois indiquer clairement quelle était la sienne, même si elle penche pour une prolongation indéfinie ou d'au moins 25 ans.

Toutefois, en tant que puissance nucléaire officielle, la Chine a coparrainé une résolution (1984) adoptée par le Conseil de sécurité le 11 avril dernier, censée fournir les garanties de sécurité réclamées par les États non nucléaires.

Cette résolution précise qu'aucun État nucléaire ne fera usage de l'arme atomique contre un État non nucléaire membre du TNP et s'engage à saisir le conseil de sécurité en cas d'attaque nucléaire contre un pays non nucléaire.

Auparavant, à la conférence de Genève sur le désarmement, les cinq puissances nucléaires s'étaient entendues sur une déclaration commune allant dans le même sens.

La politique nucléaire de la Chine, jugée positive par de nombreux pays non alignés, n'a pourtant fait l'objet d'aucune critique de la part de ces mêmes pays lorsqu'elle a continué à procéder à des essais nucléaires en dépit du moratoire décidé en 1992 par les autres puissances nucléaires.

Après plus de trois semaines de débat à New York, les grandes puissances nucléaires, Chine y compris, se sont heurtées à une résistance plus importante qu'attendue par nombres de diplomates.

Aussi, ont-elles rapidement compris que leur demande de prorogation indéfinie et inconditionnelle devait être révisée à la baisse. C'est pourquoi, les États-Unis, la Russie, la Grande-Bretagne et la France ne parlent plus que de prorogation indéfinie et discutent d'arrache-pied avec l'ensemble de leurs partenaires du traité, dont la Chine, sur les termes d'une déclaration de principes, proposée par l'Afrique du Sud, et d'un mécanisme de renforcement d'évaluation du traité.

Les puissances nucléaires ont réussi à ce que ces documents ne fixent aucune date-limite à leur obligation de négocier leur désarmement nucléaire, l'arrêt définitif de tous les essais nucléaires et la production de matières fissiles.

Le déménagement de l'ambassade américaine à Jérusalem

Clinton embarrassé par la proposition de Dole

Washington (AFP) — L'administration Clinton est embarrassée par les pressions des républicains pour transférer l'ambassade des États-Unis en Israël de Tel-Aviv à Jérusalem et craint l'effet négatif des confiscations de terres arabes à Jérusalem-Est sur un processus de paix fragile.

Le chef de la majorité républicaine au Sénat, Robert Dole, devait déposer hier une proposition de loi prévoyant de transférer l'ambassade des États-Unis en Israël de Tel Aviv à Jérusalem avant le 31 mai 1995.

Il a précisé que le républicain Newt Gingrich allait déposer un texte similaire à la Chambre des représentants, dont il est le speaker, et que cette proposition avait le soutien d'élus démocrates.

En Israël, cette initiative n'a suscité aucun enthousiasme au sein du gouvernement de Yitzhak Rabin.

Israël ne cesse pourtant de proclamer que la ville sainte est sa capitale « éternelle », mais la question de Jérusalem est tellement sensible pour les Palestiniens, et pour le monde arabo-musulman en général, que l'État hébreu appréhende toute initiative intempestive.

Le ministre des Affaires étrangères Shimon Peres, interpellé hier au Parlement par l'opposition de droite qui le pressait de soutenir l'initiative de M. Dole, s'en est abstenu.

« Nous sommes en faveur de l'établissement d'ambassades à Jérusalem, mais le choix du moment et de la manière ne dépendent pas des Israéliens mais des Américains », s'est contenté d'affirmer M. Peres.

De son côté, Yasser Arafat a conjuré les États-Unis de s'abstenir de transférer leur ambassade. « Nous regrettons la position de certains membres du Congrès américain, à un moment où le processus de paix fait face à de nombreux dangers », a déclaré son porte-parole, Nabil Abou Roudéina.

M. Dole brigue l'investiture du parti républicain pour l'élection présidentielle de 1996.

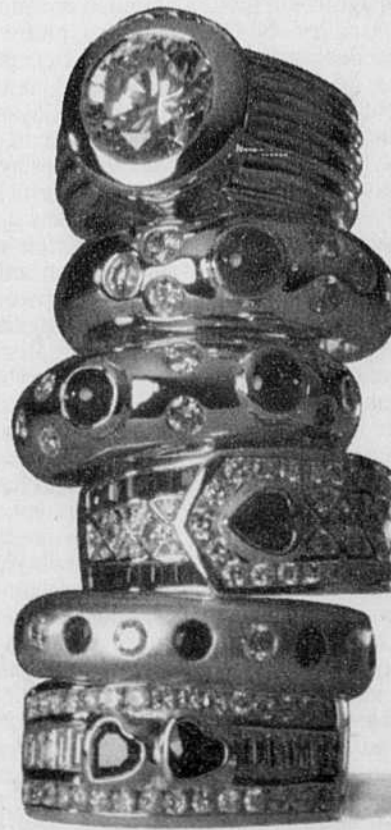
« Le moment est mal choisi et la constitutionnalité (d'une telle proposition) est douteuse », a déclaré hier un haut fonctionnaire du département d'État, sous couvert de l'anonymat. La définition de la représentation diplomatique des États-Unis « est strictement du ressort de l'exécutif », a-t-il ajouté.

Les États-Unis n'ont pas reconnu l'annexion de Jérusalem-Est par Israël en 1981 et la proclamation de Jérusalem comme capitale de l'État hébreu. Mais ils ont retenu un terrain à Jérusalem-Ouest pour y édifier un jour leur ambassade.

Le gouvernement américain s'est montré à peine moins prudent sur la confiscation par Israël de terres arabes à Jérusalem-Est. Avec deux jours de retard sur l'événement, le porte-parole du département d'État Nicholas Burns avait admis du bout des lèvres la semaine dernière que cette initiative « n'aidait pas » le processus de paix.

Hier le département d'État se bornait à réitérer cette position, après l'annonce par le gouvernement israélien qu'il allait saisir 120 hectares supplémentaires à Jérusalem-Est.

Qualité et design disent tout !



Joierie 18kt

S.P. Diamant

JEWELRY

1355, Ave. Greene, 2ième étage, Westmount, 937-4500

É D I T O R I A L

Référendum et procrastination

Jean-Robert Sansfaçon

Le gouvernement du Parti québécois nous promettait une autre façon de gouverner. Ce premier budget du ministre des Finances, Jean Campeau, ne nous apprend rien que nous ne sachions déjà: non seulement les finances publiques du Québec sont-elles dans un état lamentable malgré trois années de croissance économique, mais le présent budget nous permet d'affirmer que le pire est à venir. Rien dans ce budget ne nous dit comment le gouvernement entend atteindre l'objectif d'un déficit d'opérations nul d'ici trois ans.

Le budget du ministre Jean Campeau est taillé sur mesure pour plaire aux particuliers et aux alliés du gouvernement dans la campagne référendaire. Tous les thèmes à la mode, toutes les revendications des organisations nationales ou régionales susceptibles d'aider le gouvernement à gagner sa bataille reçoivent un accueil chaleureux. De l'aide aux entreprises minières à l'exonération des droits d'auteur pour les créateurs, en passant par l'utilisation d'une partie des gains de loterie au profit des organisations communautaires et la création d'un nouveau fonds de solidarité pour la CSN, il y en a pour beaucoup de monde. Malheureusement, ce ne sont que des mesures aux effets limités, à la fois sur les finances publiques de la province et sur l'emploi.

Par contre, certaines autres décisions, beaucoup plus substantielles celles-là, auront un effet nettement négatif sur l'emploi. Par exemple, pourquoi avoir choisi d'accroître de 400 millions \$ la taxe sur la masse salariale des entreprises, destinée au Fonds de santé, une charge fiscale dont les conséquences déplorables sur la création d'emploi sont bien connues? Pourquoi ne pas avoir touché aux profits des entreprises si l'intention était de profiter de la manne passagère de la croissance sans nuire à l'emploi? Le gouvernement a promis de geler les dépenses au cours des 12 prochains mois, ce qui lui permettra de profiter de l'augmentation rapide de ses recettes en hausse de 2 milliards \$ cette année seulement, dont plus de la moitié provenant de l'impôt des particuliers. Grâce à ces prévisions optimistes et aux effets immédiats de l'augmentation de la taxe sur la masse salariale des entreprises, Québec réussira peut-être à restreindre son déficit à 4 milliards \$ au cours du prochain exercice, mais ce n'est que partie remise.

La raison tient au fait que le ministre Campeau prévoit dans son budget un manque à gagner futur très important dont il attribue la responsabilité entière au gouvernement fédéral. Le ministre n'a pas entièrement tort, la réduction des transferts en espèces annoncée dans le dernier budget Martin fera mal aux provinces. Mais pas davantage au Québec qu'aux autres. Pourtant, alors que sept des provinces canadiennes parviennent à boucler leur budget, le Québec traîne encore lamentablement de la patte sans que le présent budget nous offre la moindre indication des moyens envisagés pour sortir du gouffre. Rien, si ce n'est la menace plutôt mesquine d'une hausse de 1 % de la TVQ advenant un vote négatif au référendum.

Pire, M. Campeau ajoute que les 500 millions \$ supplémentaires ainsi recueillis l'an prochain et les 625 millions \$ l'année suivante, seront bien insuffisants pour respecter la promesse d'un déficit budgétaire limité aux seules dépenses d'investissement du gouvernement. Il lui faudra en plus, soutient le ministre, com-

primer ses dépenses de 500 millions \$ l'an prochain et de 1 milliard \$ l'année suivante, en plus des effets récurrents du gel actuel évalués à 1,3 milliard \$ par année. Et comme si ce n'était pas déjà assez, le ministre nous dit qu'après tout cela, il manquera encore 725 millions \$ pour atteindre l'objectif pourtant modeste d'un déficit budgétaire de 1,8 milliard \$ en 1997-98. Résumons: si le Québec ne devient pas indépendant, soutient M. Campeau, les Québécois devront trouver les moyens de combler un trou de quelque 2,4 milliards \$ l'an prochain et d'au moins 3,7 milliards \$ l'année suivante, en incluant l'effet récurrent du gel que nous connaissons déjà. Et même après tout cela, le Québec se retrouvera toujours, dans trois ans, avec un déficit de 1,8 milliard \$ correspondant à ses dépenses d'investissement. Voilà qui est proprement inacceptable. Car, à moins d'être d'une naïveté et d'un aveuglement rares, aucun individu sain d'esprit ne va croire que l'indépendance du Québec va résoudre cette impasse d'un coup de baguette, du seul fait du rapatriement des impôts versés à Ottawa. Il est vrai que nous envoyons 29 milliards \$ chaque année au gouvernement fédéral, mais les transferts et les services fournis par cet ordre de gouvernement, incluant le service de la dette, représentent une somme encore plus importante qu'il nous faudra aussi assumer. Si nous ne sommes même pas capables de proposer un budget équilibré pour les services que nous rendons présentement, comment imaginer que les choses deviendront soudainement plus faciles au lendemain de l'indépendance?

D'ici trois ans, indépendance ou pas et par delà les effets d'une croissance qu'il prévoit forte et soutenue, ce gouvernement devra trouver des milliards de dollars supplémentaires sous forme de réductions de dépenses d'autant plus douloureuses qu'elles auront tardé à venir, ou sous forme de hausses sensibles des impôts, et plus certainement des deux. Or, il ne dit rien, absolument rien des mesures pourtant très dures qu'il faudra adopter dès le résultat du vote référendaire connu. Voilà certainement la plus grande déception de ce budget aux allures par ailleurs fort sympathiques. Pour ne pas déplaire aux électeurs et aux syndiqués de la fonction publique, le gouvernement a choisi de reporter à l'an prochain l'annonce des décisions difficiles. Or, l'an prochain, l'économie aura ralenti et il sera déjà tard.

Le virage majeur qu'il faudra imprimer à l'État québécois, cette autre façon de gouverner dont nous ne savons toujours rien, elle est là, cachée entre les lignes des nombreuses nouvelles mesures souvent bureaucratiques annoncées dans ce budget 1995-96. Un virage qui va nécessairement chambarder le rôle de l'État et projeter dans le décor ceux et celles qui sont aujourd'hui les alliés naturels du gouvernement. Le répit qui nous est annoncé pour les prochains mois risque fort de se révéler inversement proportionnel aux difficultés qui suivront. Le calme rassurant avant la tempête.

L E T T R E S

La maturité masculine

Komrad Yakabuski concluait un article intitulé «Pour le seul plaisir de tuer» à la une du *Devoir* du 6 avril dernier, sur la tragédie de Beaconsfield, en formulant le vœu qu'on identifie les racines de ce crime.

Dans un mémoire présenté récemment à la Commission de l'Éstris sur l'avenir du Québec, je soumettais que le premier problème que nous devrions régler, le plus grave de tous, était la condition masculine. Ce qui vient de se produire à Beaconsfield le confirme une fois de plus. Les hommes représentent moins de 50 % de la population, mais ils sont responsables à 90 % de toute la violence et de toute la misère dans le monde. Chaque année, au Québec seulement, l'irresponsabilité masculine nous coûte plusieurs milliards de dollars en frais hospitaliers, psychologiques, policiers, légaux, pénitentiaires, éducatifs, sociaux, commerciaux et autres.

Voici la racine précise du problème: si les premières menstruations transforment l'identité de la fille en celle d'une femme, il n'y a aucun processus physiologique comparable pour convertir le garçon en homme. L'émancipation masculine doit s'opérer par un processus culturel et éducatif, qui n'existe pas dans nos sociétés. Le garçon ne se responsabilise pas, du fait de l'absence psychologique de modèles masculins adéquats, à commencer par le père. Le passage masculin doit se faire dès l'adolescence, d'où la nécessité d'institutions à cette fin. Il faudrait penser sérieusement à créer un ministère de la condition masculine qui s'occuperait en priorité de la transition vers une masculinité adulte: cette dernière ne peut être acquise que par des épreuves, enseignant au garçon que la vie n'est pas que plaisir mais aussi souffrance, et provoquant une véritable métamorphose de la conscience. Ces épreuves devraient générer la puissance psychologique prodigieuse indispensable au passage et réaliser, une fois pour toutes, une identité adulte profonde, réfléchie et

épanouissante. Il faut plus que des pseudo-initiations, militaires ou autres, sans conversion réelle de l'être, pour réaliser une transition profonde, irréversible et faire naître l'homme autour d'un nouvel axe psychologique.

Paul Jetté
Magog, 7 avril 1995

Lettre à Sheila Copps

Comme il est facile d'accuser les phoques de vider les mers de leurs poissons, plutôt que de regarder la réalité en face: ce sont les politiques canadiennes en matière de pêches depuis plus de 20 ans qui sont les vraies responsables du désastre écologique. Quotas démesurément élevés atteints grâce à d'énormes chalutiers munis de filets maillants qui ratissent la mer et peuvent parfois y rester pendant des années; destruction systématique de toutes les espèces, malgré les avertissements des petits pêcheurs traditionnels, pour satisfaire les lois économiques du marché.

Car c'est bien d'argent qu'il s'agit. Il n'y a que des raisons économiques à la destruction des espèces, comme d'ailleurs à la chasse aux phoques qui sert en plus de bouc émissaire parfait face à l'irresponsabilité des gouvernements. Mais le plus odieux, c'est qu'on nous donne de bonnes raisons de continuer le massacre. On nous fait croire que le phoque est la base alimentaire du Québécois moyen, qu'il est obligé de porter sa fourrure pour se protéger du froid et que c'est très amusant (et payant) de lui couper le pénis pour satisfaire les fantasmes de virilité des Asiatiques qui ont d'ailleurs décimé, à cause de leur obsession de l'érection, des animaux aussi somptueux que le tigre ou le rhinocéros.

Le vrai responsable du désastre écologique, c'est l'homme, et sa certitude que tout lui appartient et qu'il peut disposer des êtres et des choses comme il l'entend, pour son profit immédiat, sans s'encombrer des conséquences, sans aucun respect.

Patricia Tulasne
Montréal, 30 mars 1995

L'impôt à taux fixe

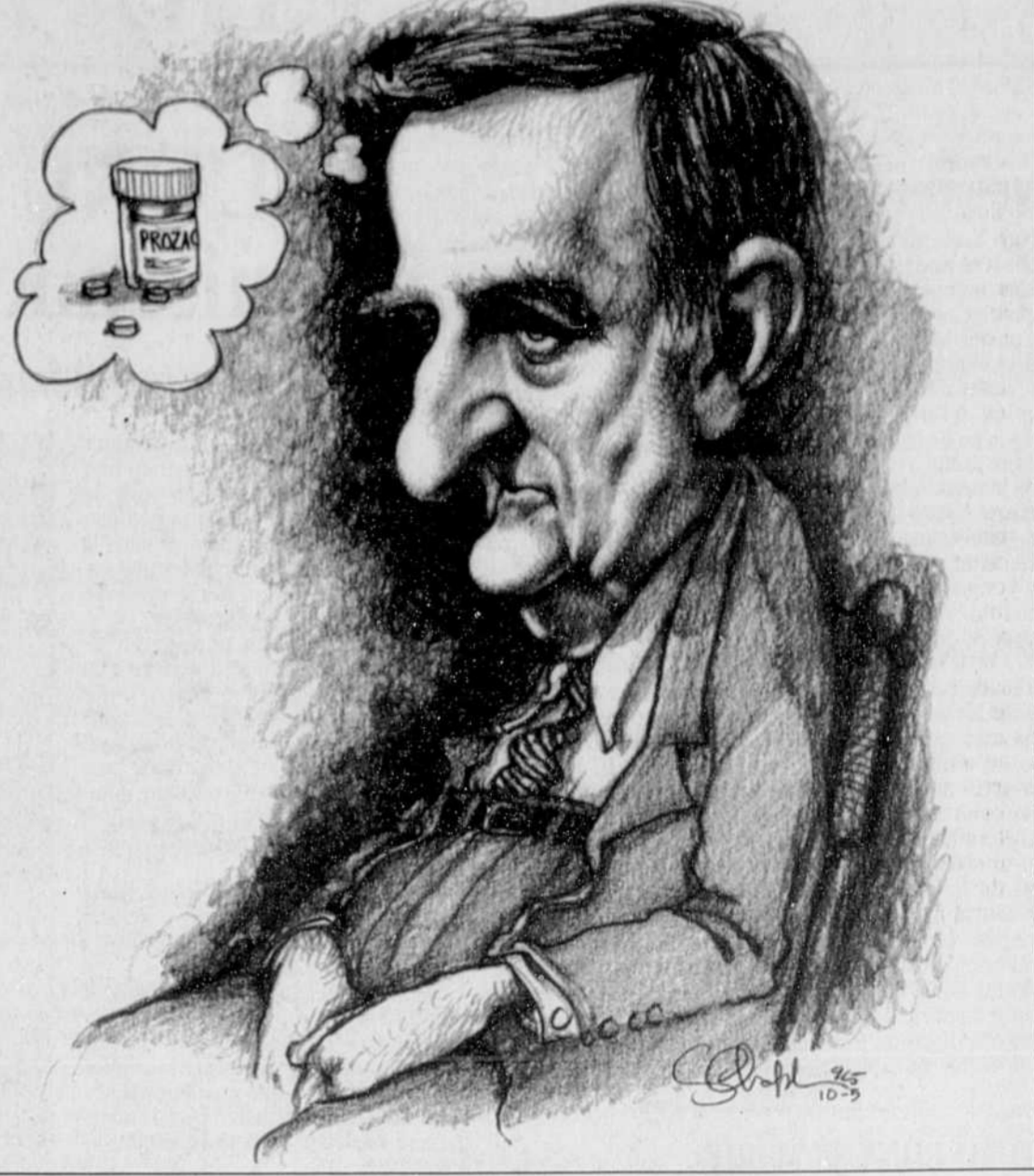
Dans son éditorial du 29 avril, Jean-Robert Sansfaçon constate les mérites de l'impôt à taux fixe, une idée présentée par l'économiste Pierre Fortin lors d'un colloque. L'idée est effectivement excellente. Un impôt à taux fixe rendrait le système fiscal infiniment plus simple et transparent. Il serait efficace contre le travail au noir et les évasions fiscales et augmenterait la motivation au travail en éliminant la progressivité des taux marginaux. Les plus bas salariés y gagneraient aussi au change grâce au taux d'exemption de base.

Un tel régime fiscal aurait aussi l'avantage de mettre la hache dans un ministère essentiellement parasitaire, celui du Revenu. Il réduirait la possibilité pour les gouvernements de céder aux groupes de pression, ou à leur propre instinct de tripoteurs socio-économiques, en modifiant constamment les règles du système pour plaire à tel lobby ou atteindre tel objectif illusoire. Bref, il permettrait de garder plus loin de nos poches les mains baladeuses de l'État.

Ce que M. Sansfaçon ne dit pas dans son éditorial, c'est que cette idée connaît depuis quelques mois une popularité sans précédent dans les milieux politiques de droite aux États-Unis. Presque tous les candidats républicains à la présidence en ont fait un élément important de leur plate-forme électorale. Au Canada, elle fait déjà partie du programme réformiste. Même Jean Charest l'a recommandée lors du congrès du PC.

Il est étonnant de voir un économiste gauchiste — M. Fortin a plutôt l'habitude de dénoncer ceux qui souhaitent réduire le rôle de l'État dans l'économie — et un éditorialiste aux positions indéfinies faire l'apologie d'une idée conservatrice comme l'impôt à taux fixe. Évidemment, personne n'a le monopole des bonnes idées, et ça ne peut qu'être bénéfique pour tous si le bon sens fait quelques incursions à gauche de temps en temps.

Martin Masse
Montréal, 29 avril 1995



Apprendre à vivre ensemble

La grande thèse souverainiste prétend que le Québec, en se retirant de la Confédération, pourrait garder l'union économique et même politique avec ses anciens partenaires, c'est-à-dire conserver tous les avantages de rester au Canada tout en jouissant de tous les avantages de l'indépendance.

Hélas, c'est là rêver. La moindre connaissance de la réalité dans le reste du Canada porte à croire qu'une association politique, d'égal à égal, n'a aucune chance d'être acceptée. Quant aux liens économiques, il y en aurait certainement, mais sur une base tout à fait différente de ce qui existe actuellement. Les échanges commerciaux ne se feraient plus entre membres d'une famille mais à travers les frontières de pays distincts. (À cet égard, une étude de Daniel Schwanen pour l'Institut C.D. Howe conclut que les échanges actuels entre le Québec et le reste du Canada sont jusqu'à 20 fois plus faciles à effectuer que ceux entre le Québec — ou le reste du Canada — et les États-Unis.)

La triste réalité, pour les souverainistes, c'est que le reste du Canada en a ras le bol des menaces, du chantage, du «couteau sur la gorge» et de toutes les autres stratégies du camp indépendantiste. Son attitude, ni hostile, ni «rejectionniste», se résume ainsi: «Dedans ou dehors, à vous, Québécois, de décider. Nous espérons que vous allez rester. Mais si la réponse est «dehors», c'est complètement dehors. Le divorce avec les privilèges du bouidori n'est pas offert.»

L'indépendance n'est pas la souveraineté-association, la citoyenneté canadienne, le dollar et les rêves en couleurs propagés par les ténors souverainistes. Ce n'est pas un bain chaud, c'est une douche froide, à l'extérieur, en hiver, menaçante pour la santé. Si les Québécois, en toute connaissance des conséquences, le veulent, ils ont le droit démocratique de se prononcer par voie de référen-



NORMAN WEBSTER

dum et de se retirer d'une union qui les a bien servis pendant plus de 200 ans. Ce serait triste, mais la vie continuerait son cours.

Examinons, par contre, les possibilités d'une décision des Québécois — par un non ferme à la question référendaire — de rester à l'intérieur de l'union canadienne. Les souverainistes nous préviennent d'un avenir sous la tyrannie d'Ottawa qui attend impatiemment l'occasion d'envahir des champs provinciaux et de centraliser les pouvoirs au fédéral. Absurde! Le Canada est déjà la fédération la plus décentralisée au monde et les pressions du Québec, des provinces de l'Ouest, des autochtones et même de l'Ontario sont toutes en faveur d'accroître cette tendance. Le récent budget de Paul Martin le démontre clairement: même s'il voulait centraliser, Ottawa n'en a plus les moyens à cause de sa dette écrasante. Les provinces qui veulent s'affirmer trouveront beaucoup d'espace libre à l'avenir.

Soyons encore plus positifs; car un non ferme représenterait une réaffirmation saisissante de la famille, de l'union, du projet canadien. Un Québec qui ferait cette réaffirmation trouverait un enthousiasme débordant dans le reste du Canada, une grande volonté de travailler ensemble à la reconstruction du pays.

Le caractère distinct du Québec est une force créatrice dans l'union depuis le début. Mais le séparatisme québécois est une force des plus négatives. Depuis des décennies au Canada, on menace de détruire la maison. Même des chefs dits fédéra-

listes — Robert Bourassa, par exemple — ont été peu généreux dans leurs descriptions du pays, comme si le Québec se retirait dès le moment où le Canada n'était plus «rentable» pour lui.

Une telle épée de Damoclès est inacceptable à long terme. On ne peut collaborer de tout cœur à l'intérêt national lorsqu'un des partenaires brandit constamment la menace de se séparer. Ce n'est pas comme ça que l'on construit des projets ensemble.

Il est temps de reprendre la construction plutôt que la menace de destruction. Et je ne suis pas le seul à le penser. Guy Bertrand a fait une déclaration émouvante devant la Commission nationale sur l'avenir du Québec, publiée dans *Le Soleil*. (Comme je l'ai déjà mentionné dans cette chronique, j'ai connu Guy Bertrand alors qu'il était étudiant à l'Université de Sherbrooke, et moi à Bioshop's, dans les années 60.)

Me Bertrand, un souverainiste de la première heure, a changé de camp d'une façon courageuse. Il a été hué par la foule à la séance de la Commission... «À l'aube du XXI^e siècle, prétend-il, il est grand temps pour nous, souverainistes ou péquistes, de cesser nos attaques mesquines contre le Canada, les Canadiens et les fédéralistes. Il est urgent d'apprendre à apprivoiser ce pays qui nous appartient et dont nous devons commencer à être fiers...»

«Il faut finir par apprendre à vivre ensemble au Québec et au Canada... Si le Canada fait déjà l'envie du monde entier, on peut déjà imaginer ce qu'il sera le jour où tous ensemble, Canadiens et Québécois, nous nous accepterons tels que nous sommes et qu'alors nous commencerons à collaborer au maximum dans le respect de nos différences. La méfiance disparaissant, l'enthousiasme naîtra et nous pourrions pousser à la limite nos capacités et nos ressources respectives, comme société et comme citoyens...»

«Notre nouveau défi: finir par apprendre à vivre ensemble.» Amen.

À P R O P O S

...des sentences pour jeunes contrevenants

En 1993-1994, dans 39 % des causes se soldant par un verdict de culpabilité, la décision la plus sévère rendue par le tribunal de la jeunesse était la probation. La garde en milieu ouvert a été ordonnée comme décision la plus sévère dans 19 % des causes, la garde en milieu fermé, dans 14 % des causes, l'ordonnance de travaux communautaires dans 13 % des causes, et une amende, dans 7 % des causes. Pour les autres causes, le tribunal a accordé une libération inconditionnelle (3 %) ou rendu un autre genre de décision (5 %). Le pourcentage d'ordonnances de travaux communautaires semble faible car, dans la plupart des causes, ces ordonnances sont une condition de la probation ou sont assorties d'une décision plus sévère.

En fait, les travaux communautaires ont été imposés dans 27 % des causes qui se sont soldées par un verdict de culpabilité. Une cause peut se solder par plus d'une décision pour un jeune contrevenant. Semblable à l'année antérieure, en 1993-1994, 68 % de toutes les causes comportant un verdict de culpabilité se sont traduites par une seule décision, 25 %, par deux décisions et 5 %, par trois décisions ou plus. Pour les causes qui se sont soldées par plusieurs décisions, les combinaisons les plus fréquentes étaient la probation et les travaux communautaires (13 %), la garde en milieu ouvert et la probation (5 %), et la garde en milieu fermé et la probation (3 %).

Juristat, Statistique Canada, janvier 1995.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur délégué à l'administration FRANÇOIS THOUIN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, PIERRE CAYOUILLE, GUY TAILLEFER

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAFON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARRIGNAN

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

FAISCEQUEDOIS

IDÉES

Faire plaisir

LOUISE POISSANT

Professeur en histoire de l'art à l'UQAM

Les témoignages à la mémoire de ceux qui nous quittent sont la preuve que nous ne voulons pas croire qu'ils ne reviendront pas et qu'il faut pourtant s'y résigner.

Ce témoignage s'ajoute aux autres et dit encore le désarroi et la peine ressentis. Il sera sans doute question de ses oeuvres d'art qui font vraiment plaisir à voir et qui restent, comme autant de traces de son passage, de ses états d'âmes et de ses coups de coeur. Une série de clin d'oeil à ses amis aussi, à tous ceux, écrivains et artistes, qu'il a mis en scène dans ses propres sculptures.

Mais surtout il est question d'amitié et du bonheur d'avoir autour de soi des gens qui célèbrent la vie par le partage de petits plaisirs bien figolés. Pierre Ayot passait beaucoup de temps à faire plaisir aux autres. C'était son travail, ses loisirs et sûrement une bonne partie de ses pensées. Il savait que les détails sont importants lorsqu'on veut vraiment faire plaisir. Résultat, une oeuvre souriante, pleine de références complices, dont on ne se lasse jamais. Il en était ainsi de ses fêtes et de ses plats. Ses raviolis au beurre blanc qu'il nous servait au Lac Noir. Ou encore l'un de ses colloques, chez lui à Boissano en Italie, où il amenait les étudiants en stage chaque année.

Pierre était un bon ami aussi parce qu'il se souciait de la contribution de l'autre. Il aimait collaborer, échanger et emprunter mais ne nous laissait jamais avec le sentiment d'avoir été utilisé. Ainsi, en terminant, je vous dis le bonheur d'avoir été sa collègue, son public, mais surtout d'avoir été une amie.

Mémoire renversée

ROSE MARIE ARBOUR

Professeure au département d'histoire de l'art, UQAM

Comme pour plusieurs d'entre vous qui avez connu Pierre Ayot en tant qu'ami, en tant que collaborateur ou les deux à la fois, c'est à l'occasion de la réalisation en commun d'un projet que j'ai pu apprécier les qualités de Pierre, être étonnée par sa polyvalence, sa versatilité, par sa capacité incroyable d'allier les antipodes sinon les contraires.

Le projet réalisé avec lui dans le cadre académique de l'UQAM consistait, lors d'un stage en Italie, à impliquer et encadrer des étudiants de deux programmes de maîtrise en arts dont nous étions alors respectivement directeur et directrice — celui en Arts plastiques destinée aux artistes, celui en Études des arts destinée aux historiens et théoriciens de l'art.

Pierre Ayot avait initié et dirigeait chaque année ce stage (il allait en réaliser ce printemps la 9^e édition habituellement destinée exclusivement aux artistes. Ce projet en commun dont il était l'initiateur et le moteur m'a permis d'entrevoir comment avaient pu s'élaborer tout au cours de sa carrière d'artiste, de construire et de réaliser tant d'autres projets collectifs amorcés avec de nombreux artistes depuis la fondation de l'Atelier libre 848 en 1966 (ancêtre de Graff, 1972) alors qu'il avait l'âge vénérable de 23 ans.

À l'occasion de ce stage en Italie avec nos étudiants, ce qui m'a le plus frappée — hormis son véritable génie de l'organisation — furent ses qualités d'attention et de prévenance pour les gens avec qui il choisissait de travailler et de s'impliquer. En fait, la distinction entre le travail et le plaisir, l'aisance et la rigueur, n'existait pas chez lui. Les choses se faisaient suite à une réflexion mûrie puis le passage à l'acte était clair, rapide, décisif. Rassembler des gens est une chose mais les faire apprendre, travailler, réaliser un projet ensemble est une autre affaire; un assembleur tel que lui pouvait réussir de tels coups. Et de plus dans un esprit de fête. En cela, tout son oeuvre est traversée littéralement et formellement par l'esprit de jeu.

Un autre projet en commun m'a de nouveau donné l'occasion de constater les effets de cet esprit de fête qu'il inscrivait partout. Madeleine Forcier, sa compagne et directrice de Graff, m'avait demandé de rédiger un catalogue traitant des oeuvres récentes d'Ayot. En tant qu'historienne d'art, je n'ai pas été habituée à retrouver mes textes dans un album type *Tintin en cavale* (*Le Monument sans ombres portée avec en sous-titre Une aventure de Pierre Ayot*, aux éditions Graff, 1993) où le texte que j'avais rédigé était réapproprié et transformé en objet iconographique au même titre qu'un tendon élastique, un plateau de la Renaissance, un chandelier, un entonnoir, un walkman, dans une logique de montage qui habituellement structurait ses propres oeuvres: l'effet visuel fit de ce catalogue un album traversé par le plaisir des proximités inusitées d'images de toutes provenances et une fête pour la mémoire. En fait, j'ai compris que dans l'esprit de Pierre Ayot, tous ces mots et ces phrases que j'avais alignés pour parler de son oeuvre pouvaient bien défilier mais, qu'en bout de ligne, c'est bien l'objet visuel dans toute sa richesse de signification et d'évocation visuelle et plastique qui avait le dernier mot. Et dans cette perspective, il avait bien raison.

En s'appropriant ainsi tout ce qui lui tombait sous la main et le regard, il en renversait le sens commun, faisant dire aux objets quels qu'ils soient leurs mémoires cachées que des liens inédits faisaient affluer en surface. Au niveau culturel, Pierre Ayot a été un révélateur d'identité et cela, dès le début de notre Révolution tranquille au milieu des années 60 alors qu'avec d'autres jeunes artistes, il affirmait dans un esprit *ti-pop* une conception de l'art en rapport à la vie qui surgissait du comportement même et des attitudes de la jeune génération des créateurs montréalais: c'est-à-dire qu'il contribuait à valoriser ce qu'il y avait peut-être de plus courant mais de très intense sur le plan des habitudes de vie et de pensée, de voir et de sentir qui se développaient alors ici: certains musées montréalais auront raté la belle occasion, lors de l'exposition présentée sur le Pop art international au Musée des beaux-arts de Montréal il y a quelques années, de montrer ce travail d'Ayot et celui de nombreux artistes d'ici qui, dans cet esprit ludique et passablement caustique, ont tant contribué à nous réconcilier avec nous-mêmes ainsi qu'avec notre propre environnement quotidien urbain, à nous construire un imaginaire propre dont les écrits commençaient alors à témoigner tel Michel Tremblay.

Maintenant il nous reste de Pierre Ayot son oeuvre et, chez ses amis et les gens qui l'ont côtoyé, la mémoire de son énergie rare, de sa générosité, de sa main tendue, de sa pétillance. Pour lui, il n'y avait pas de lettre morte: s'il s'est approprié tout ce qui lui tombait sous la main et le regard, c'est à notre tour de nous approprier ce qu'il laisse, ce qu'il nous laisse.

H O M M A G E À
P I E R R E
A Y O T

L'artiste et professeur d'art

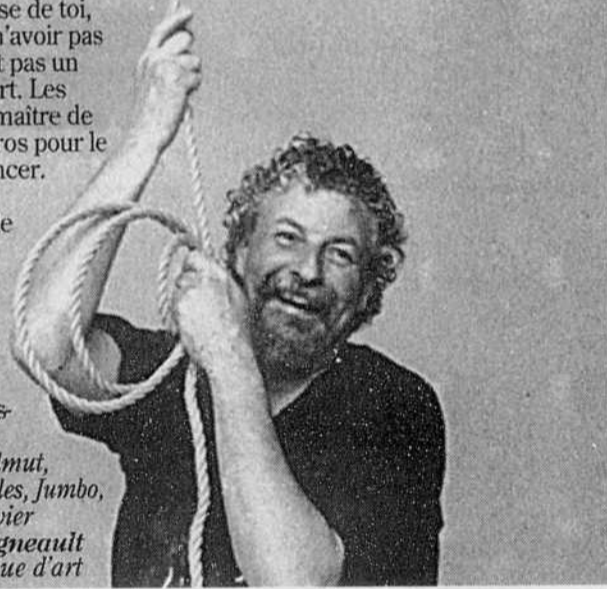
Pierre Ayot est décédé la semaine dernière dans un accident de la route. Sa compagne, ses amis et ses collègues évoquent aujourd'hui son souvenir et lui rendent un ultime hommage.

Lettre ouverte à l'imbécile qui a soufflé la chandelle de notre ami Pierrot

Pauvre imbécile vraiment et, à cause de toi, pauvres de nous. Tu es le seul à n'avoir pas compris que le *Museum Circus* n'était pas un point d'arrivée mais un point de départ. Les gens n'avaient encore rien vu: notre maître de piste avait gardé ses meilleurs numéros pour le voyage qui venait à peine de commencer.

Oui, je sais bien, «les coupures»... Mais ça fait plusieurs fois que le monde des artistes est coupé, et forcément toujours dans le maigre parce qu'il n'y a jamais eu beaucoup de gras dans le secteur. Et nous, au Cirque, c'est dans l'âme qu'on a été coupé... Alors, pauvre imbécile, il nous arrive de penser que tu es peut-être aussi un beau salaud!

Les animaux du *Museum Circus*: Elmut, Ernestina, Esmeralda, Ferdinand, Gilles, Jumbo, Lindbergh, Onésime, Pâquerette et Xavier
Gilles Daigneault critique d'art



La vie, et rien d'autre

DENISE DESAUTELES

Poète

Paris, mercredi matin, 8 heures. Le téléphone... et la mort de Pierre me rejoint douloureusement au 4^e étage de la Cité des Arts. Dehors, le ciel de Paris est d'un bleu extravagant, et la ville, d'une beauté presque obscène. Me revient en mémoire le poème de Rimbaud, *Le dormeur du val*, avec son jeune soldat qui ressemble à un enfant qui dort dans «un petit val qui mousse de rayons», sous le «soleil, de la montagne fière, (qui) lui». Ce matin-là, la vie s'est arrêtée, et c'est tout notre fragile et éphémère humanité, face à une nature flamboyante, sans pitié, sans consolation et apparemment éternelle, qui me rejoint.

Des fragments de mémoire: Pierre follement amoureux à Paris, l'année dernière; Pierre resplendissant à Bâle, à Venise, à quelques reprises; Pierre heureux parmi les fleurs et les odeurs de Boissano, en juin 1990; Pierre alléché par les foies gras en Dordogne; Pierre bien, si bien, à la campagne, de saison en saison, dans sa maison et son atelier-cathédrale; Pierre avec Gilles au Musée du Québec, en dompteur attendri et attendrissant au beau milieu de ses animaux d'art; Pierre à Montréal,

entre deux portes, semaine après semaine; Pierre ici, chez GRAFF, chez lui, certaines fins d'après-midi, au moment du premier verre de rouge. Ses yeux qui brillent. Ses éclats de rire et ses emballements de petit garçon. Ses jeux. Sa générosité. Ses rêves. Sa tendresse toujours.

Pour tous ceux et toutes celles qui l'ont connu, Pierre était la vie. Rien d'autre et complètement. Camouflant son angoisse de vivre et de mourir derrière des gestes de vivant. Les gestes de celui qui choisit de vivre à temps plein et goulument sa vie, la vie. Homme d'amitié, de fidélité et de plaisir, homme de passion et de projets, homme de la démesure et des belles et contagieuses utopies, homme à la plus convaincante sensualité, homme aux grands désirs d'infini et d'éternité.

Peut-être aurait-il eu envie de dire comme Clarice Lispector: «Dieu, faites que ceux que j'aime ne me survivent pas, je ne supporterai pas leur absence». Si tel était son désir, qu'il soit rassuré: une partie de chacun et de chacune de nous l'a suivi. Mais il se serait sûrement empressé d'ajouter: il n'y a que ça, la vie, et rien d'autre; alors faites comme moi: vivez-la à temps plein et goulument. Où que vous soyez maintenant, toujours je vous accompagne.

Le petit train

LOUISE DUSSEAU-LETOCHA

Vice-doyenne, famille des arts, Université du Québec à Montréal

Pierre Ayot avait-il fait de sa vie un art ou avait-il conçu l'art comme mode d'existence? Son habileté manuelle à transformer tout ce qui l'entourait en y insufflant une dimension esthétique montrait une dissolution dans son être du projet artistique. Il avait adopté, dès 1965, une conception esthétique qui ne posait plus l'objet d'art dans une distance métamorphique mais, plutôt, comme un lieu d'élaboration de sa pensée.

En 1980, il avait utilisé en exergue dans un catalogue d'exposition au Musée d'art contemporain, le mot célèbre de Marshall McLuhan (de 1964) en y substituant une négation: *The Medium is not the message*. Ses procédés de substitution, de diversion, de perversion du slogan publicitaire ont été souvent attribués, par la critique, à un humour ou à une attitude de rebuffade même de dérision. Pourtant, Ayot interrogeait avec pénétration le phénomène de la médiation n'hésitant pas à opposer le message construit par le monde publicitaire à sa formulation imaginaire. Alors que par l'illusion, il semble entretenir une apparence convaincante des choses à l'aide d'une image au style réaliste, il n'écarterait pas une fonction de l'art plastique dans son pouvoir d'existence

tion d'une essence de l'être. Et, cela malgré que les procédés de médiation multiples, qu'ils employaient, aient pu faire croire à une adhérence de sa part à un univers médiatique d'aujourd'hui.

Souvent son art fut comparé en référence à celui de l'art Pop américain, la conception de Pierre Ayot procédait non seulement à partir d'un illusionnisme mais cette représentation du réel devait servir une substantiation de la forme qui n'est pas dans le prolongement de la médiation typographique ni graphique. Nous pourrions faire référence à une logique de l'absurde quand nous observons la minutie du rendu plastique des oeuvres de Pierre Ayot alors qu'il donnait, d'autre part, des indices par lesquels le propos soutenu était de questionner les apparences des choses.

Au mois de décembre 1994, dans un geste de générosité légendaire en remettant à ses collègues et à ses amis une carte de Noël insérée, sur une bande de papier horizontale sérigraphiée il avait représenté le rail d'un train-jouet sur lequel un petit soldat de bois et une bobine de film cinématographique sont ligotés à une extrémité. À l'autre bout, le rail se poursuit dans un infini, peut-être là où le petit soldat de bois n'est plus. Image impressionnante lorsque nous la regardons en rétrospective, l'art tel un jeu semble la voie qu'il avait privilégiée au cours de sa vie.

Une passion

MADELEINE FORCIER

Épouse de Pierre Ayot

Aujourd'hui, c'est mon anniversaire, j'ai 47 ans! J'ai connu Pierre Ayot lorsque j'avais 17 ans à l'École des Beaux-Arts de Montréal; il y enseignait (ce que l'on appelait alors) la gravure. En dehors du fait que je devins par la suite sa compagne, Pierre fut très tôt la personne qui me communiqua sa passion, la seule vraie passion qui occupa toute sa vie: l'art.

Son travail d'artiste, son enseignement et GRAFF furent les trois pôles autour desquels il canalisa son énergie phénoménale. Il répétait continuellement qu'il se considérait privilégié de pouvoir faire tous les jours le travail qu'il avait choisi et qu'il aimait. D'autre part, il trouvait parfois ingrat le fait d'être artiste au Québec, constatant à quel point les créateurs sont trop souvent exclus de leur propre monde où les acteurs accordent bien plus volontiers leur confiance à ceux qui parlent qu'à ceux qui font. Il constatait aussi l'énorme écart qui existe entre l'audace des artistes et la prudence (à la limite de la peur) des décideurs.

C'est pourquoi il initiait lui-même tant de projets, rassemblait les équipes pour les réaliser et s'impliquait jusqu'à l'accomplissement final. C'est ainsi que, contre vents et marées, il réussit comme enseignant à l'UQAM, à maintenir le projet de stage annuel, envié par d'autres universités mais peu soutenu par le département même où il oeuvrait, dispensant à la fois l'enseignement, effectuant la levée de fonds nécessaire à sa réalisation et agissant à titre de guide à travers la France et l'Italie chaque printemps, depuis plus de 10 ans.

GRAFF, on disait plaisamment que c'était son bébé. Un bébé né dans le contexte des années 60 et dont les 15 premières années furent à l'image de la société de ce moment: espoir, débordement, renouveau. Encore une fois, Pierre Ayot obtint en 1986 le privilège de souligner les 20 ans d'existence de GRAFF grâce à la collaboration du Musée d'art contemporain. Il décida aussi d'écrire une version de ces 20 ans d'histoire en animant une équipe qui réalisa *Le monde selon Graff*.

En 1975, en adoptant le père, j'ai aussi adopté le bébé. Je fus une mère souvent bien découragée car le contexte économique et social, du milieu des années 80 à aujourd'hui, n'a nullement encouragé la survivance d'un organisme tel que le nôtre. Encore une fois, c'est grâce à la détermination de Pierre Ayot qui m'a aidé à me relever de nombreuses fois, à l'appui précieux de quelques amis artistes et du milieu des affaires (merci R.W., J.L., J.J., Y.B., L.R., L.L., R.M.P.M., F.M., M.F., M.C., Y.C., P.G., Y.G., G.D., G.L., L.B., G.C...) que GRAFF pourra compter 30 ans d'existence en 1996.

Pierre constatait souvent à quel point les mondes de la littérature, du théâtre, du spectacle et du cinéma soignaient leurs artistes et encourageaient leurs recherches par l'attribution de nombreux prix ou bourses de recherche. Selon lui, ces prix constituaient non seulement un appui financier et moral pour les artistes, mais assuraient une visibilité et une crédibilité à la profession.

Les membres du conseil d'administration de GRAFF ont donc décidé de mettre sur pied un Prix Pierre-Ayot, grâce à des dons que vous pourriez faire à GRAFF centre de conception graphique.

Moi, au cours des prochaines années, ce sont des projets comme ceux-ci, des ateliers pleins d'artistes et une galerie pleine de visiteurs qui vont me donner le courage de continuer une partie de l'oeuvre de Pierre Ayot.

De plus en plus beau

ROBERT WOLFE

Peintre

Pierre est mort. Je voudrais tellement que ça ne soit pas vrai, qu'il soit encore ici avec nous.

Pierre était mon ami depuis 25 ans! On s'est d'abord connu à l'École des Beaux-arts puis nous sommes devenus amis vers 1966, à l'époque où Pierre a fondé *L'atelier libre*.

Tellement de souvenirs me lient à Pierre Ayot, des souvenirs et des images fortes qui sont peut-être aussi les vôtres: L'Atelier GRAFF rue Marie-Anne qui était une vraie ruche d'abeilles, les joyeux soubres, les projets d'album collectifs, souvenir de folles et d'excès d'alcool et de bouffe; Pierre aimait cuisiner, pis y faisait de bien bons p'tits plats...!

Je pense à lui et tellement de souvenirs se bousculent!

Je me souviens de lui habillé en prétre lors d'un vernissage à Joliette et du scandale que ça avait fait.

Je me souviens de lui et moi lorsque nous nous sommes trompés de cortège funèbre lors des funérailles d'Albert Dumouchel.

Je me souviens des fous rires, je me souviens de Pacle-Sac et du Mardi-Graff, de l'affaire Corridart, des travaux de construction, de son amitié et de sa grande générosité...

En 70, nous sommes allés lui et moi monter une belle et importante exposition des artistes de GRAFF en Suisse. C'était son premier voyage en Europe et surtout c'était son baptême de l'air! Dieu qu'il avait peur de l'avion à cette époque! Il était demeuré muet tout le long du vol!!!

C'était notre période hippie. On avait l'air de vrais fous!

À l'époque, Pierre avait toujours son chapeau de cuir qui était large comme ça!

Je me souviens que les touristes nous photographiaient sur la Place du Trocadéro tellement on détonnait!

Vous imaginez un peu de quoi on avait l'air!!!

Mais sous des allures un peu délinquantes et iconoclastes, il y avait un grand souci du travail bien fait, parce que Pierre était exigeant et perfectionniste. Rares sont les projets imaginés qu'il n'a pas menés à terme. Pierre avait une formidable volonté et une détermination qui permettaient aux gens de vivre des dimensions et des émotions inconnues auparavant, qui leur donnaient une énergie et des aptitudes dont ils ne se savaient pas capables.

En 1982, je suis allé le rejoindre quelque temps en Italie à Boissano où il allait plus tard acheter sa maison. Le soir, on avait de longues conversations copieusement arrosées de vin rouge et de GRAPPA. Et il me parlait de GRAFF, de ses projets, de notre métier, et lorsqu'il me parlait de son travail, il me disait que le plaisir de faire des choses était aussi important finalement que l'oeuvre elle-même. Non pas pour minimiser l'oeuvre mais pour dire à quel point il était heureux aussi bien dans le chantier de l'oeuvre que devant celle-ci terminée.

C'était extrêmement motivant de l'entendre parler de son travail.

C'était aussi un animateur fantastique, un professeur qui avait le don de mettre ses étudiants en situation de créer et de faire advenir concrètement ce qui, chez d'autres, serait resté à l'état de rêve.

Malgré les embûches, malgré les oppositions, Pierre a toujours fait ce qu'il aimait. Il était têtu, obstiné et il y arrivait. Il se préparait à fêter les 10 ans de stage universitaire à Boissano l'an prochain et il avait déjà des projets pour GRAFF en l'an 2000! Ça n'arrêtera jamais dans sa tête.

En vieillissant, il devenait de plus en plus beau, dans tous les sens, pas seulement physiquement, et je sais qu'en dessous de ça il y avait une femme qui l'a toujours appuyé dans son travail et dans son exubérance.

C'est aujourd'hui un souvenir très vil et douloureux pour ses parents, sa mère, sa femme Madeleine, ses amis, mais l'image de Pierre deviendra un souvenir joyeux, serin et extrêmement motivant pour nous tous lorsque nous aurons franchi cette difficile période de deuil...

Nous savons bien, comme le dit Brassens, que jamais au grand jamais son trou dans l'eau ne se refermera...

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

BUDGET Récupérer 336 millions en combattant l'évasion fiscale

POINTS SAILLANTS

Québec — Voici les points saillants du premier budget du gouvernement du Parti québécois, livré hier à l'Assemblée nationale par le ministre des Finances, Jean Campeau:

■ en 1995-96, le gouvernement du Québec prévoit dépenser 42,4 milliards \$ et recueillir 38,4 milliards \$ en revenus, pour un déficit budgétaire de 3,975 milliards \$, en baisse de 2 milliards \$ sur l'année précédente;

■ le déficit des opérations courantes (dites d'épicerie) sera de 2,2 milliards \$, contre 4 milliards \$ l'an dernier; le gouvernement péquiste a promis de l'éliminer en deux ans;

■ le service de la dette (intérêts et remboursement) coûtera 6,3 milliards \$; les nouveaux emprunts s'élèveront à 4 milliards \$; la dette totale du gouvernement au 31 mars 1995 représentait 44 % du produit intérieur brut, contre 41 % un an auparavant;

■ le budget ne comporte aucune nouvelle taxe et aucun nouvel impôt pour les particuliers;

■ la taxe sur les cigarettes augmente cependant de 72 cents la cartouche;

■ le gouvernement resserrera la perception des taxes et des impôts, ce qui lui rapportera 226 millions \$ tirés des poches des particuliers et 30 millions \$ grâce à la lutte au travail au noir dans la construction;

■ Québec ira puiser 393 millions \$ dans les gisements des entreprises en augmentant la taxe sur le capital, pour la porter à 0,64 %, et la contribution au Fonds des services de santé, pour la porter à 4,26 % de la masse salariale;

■ le ministre des Finances économisera 11 millions \$ par une révision des abris fiscaux;

■ il annonce une réforme de la TVQ qui permettra aux entreprises, au bout de trois ans, de faire des économies de l'ordre de 600 millions \$, pour soi-disant contrebalancer la hausse des contributions;

■ les dépenses de programmes du gouvernement, dont le gel avait été annoncé à 36 milliards \$ pour cette année, seront réduites de 71 millions \$ supplémentaires;

■ cependant, M. Campeau annonce des réductions budgétaires draconiennes de l'ordre de 500 millions \$ l'an prochain et de 1 milliard \$ l'année suivante, qui s'ajoutent à l'effort budgétaire de 1,4 milliard \$ imposé par le gel des dépenses cette année; ces réductions budgétaires entraîneront des pertes d'emplois, mais le ministre n'explique pas comment il procédera et dans quels secteurs les compressions seront réalisées;

■ le gouvernement se départira de placements faits par des sociétés d'État dans l'entreprise privée, sur une base d'affaires et au moment approprié;

■ le budget impute au régime fédéral, en particulier aux réductions des transferts fédéraux au Québec, les difficultés budgétaires de la province et présente la souveraineté du Québec comme la solution;

■ M. Campeau affirme que pour limiter les impacts négatifs des réductions fédérales, une augmentation des taxes et des impôts apparaît incontournable au cours de l'année 1996, et il faudra sûrement augmenter le taux de la taxe de vente de 1 %, le portant à 7,5 % en 1996;

■ le gouvernement met en place différentes mesures pour favoriser la disponibilité de capital de risque; il soutient la création d'un fonds de solidarité pour la CSN; il crée 16 fonds régionaux en collaboration avec le Fonds de la FTQ;

■ il rembourse la TVQ pour les achats de services téléphoniques 1-800;

■ il accorde une exemption fiscale de 15 000 \$ sur leurs droits d'auteur aux créateurs.

SUITE DE LA PAGE 1

«très, très mauvais budget» qui annonce «un avenir sombre» pour les Québécois. Le député libéral André Bourbeau dénonce «le chantage fiscal» auquel s'adonne M. Campeau en promettant une hausse de la TVQ si le Québec reste une province canadienne. Il note que d'autres provinces parviennent à équilibrer leurs finances au sein du régime fédéral. Le chef de l'Action démocratique, Mario Dumont, s'est félicité de «l'amorce de redressement» qu'il voit dans ce budget, tout en déplorant devoir «rester sur son appétit».

Le budget ne comporte aucune nouvelle taxe et aucun nouvel impôt pour les particuliers. Il comporte une réduction des dépenses (qui s'ajoute au gel annoncé en mars) de seulement 71 millions \$ pour l'année en cours.

Pour réduire son déficit, M. Campeau doit

donc augmenter les revenus du gouvernement. Pour y parvenir, il compte sur quatre sources principales.

La plus importante de ces sources est l'effet présumé de la croissance économique sur les recettes du gouvernement. M. Campeau table sur une croissance de 3,3 % pour prévoir une hausse de 8 % des recettes provenant de l'impôt des particuliers. Cette hausse serait attribuable à l'arrivée sur le marché du travail de nouveaux salariés et à la hausse des salaires dans le secteur privé.

M. Campeau ira par la suite puiser dans les gisements de la grande entreprise pour lui soutirer 400 millions \$ de plus en augmentant la contribution des entreprises au fonds des services de santé et la taxe sur le capital, ainsi qu'en révisant les abris fiscaux. Le ministre affirme que cet effort est temporaire, dans la mesure où il annonce une réforme de la taxe de vente qui

permettrait aux entreprises d'épargner, au bout de trois ans, quelque 600 millions \$.

Selon le ministre, les entreprises traversent une période profitable et c'était l'occasion de leur demander de faire cet effort. Il ajoute que dès le 1^{er} août, les PME, de leur côté, soit 90 % des entreprises québécoises, auront droit au plein remboursement de la TVQ payée sur leurs achats.

Le ministre des Finances croit, en troisième lieu, regarnir ses coffres de quelque 336 millions \$ en combattant l'évasion fiscale. De ce montant, 226 millions \$ proviendront d'un resserrement des activités de perception du fisc auprès des particuliers, 85 millions \$ de la lutte à la contrebande d'alcool et 30 millions \$ de la lutte au travail au noir dans l'industrie de la construction.

M. Campeau est confiant qu'il «n'y aura pas de problème» à percevoir ces taxes, même si, par le passé, les promesses du gouvernement de

contre l'évasion fiscale se sont heurtées à un mur. Il en appelle au sens des responsabilités des contribuables.

Enfin, le ministre espère recueillir 40 millions \$ de plus en imposant une augmentation de la taxe sur les cigarettes de 72 cents la cartouche. Le remplacement de la réduction de la taxe sur le carburant pour les régions périphériques par une réduction des droits d'immatriculation lui rapportera 49 millions \$.

S'il ne comporte pas de gros cadeaux, le budget Campeau satisfait plusieurs revendications de ses alliés, alors qu'il frappe de front la grande entreprise fédéraliste: une exemption fiscale pour les droits d'auteur aux artistes, une Commission de la capitale nationale au maire souverainiste de Québec Jean-Paul L'Allier, un fonds de solidarité pour la CSN, de l'argent pour les régions et une réduction de coûts de la TVQ pour les PME.

TAXE Le budget fédéral a brouillé les cartes, dit Campeau

SUITE DE LA PAGE 1

1996-97 et de 675 millions \$ l'année suivante, est requise pour équilibrer les opérations courantes, compte tenu de la réduction des transferts fédéraux.

Si le Québec demeure dans le régime fédéral, «une augmentation des taxes et des impôts apparaît incontournable», dit-il. Il faudra sûrement augmenter la taxe de vente d'un point de pourcentage au cours de l'année 1996, la portant ainsi à 7,5 %.

Il jette le blâme sur Ottawa, dans un discours sur le budget qui cherche à faire la démonstration que les finances du Québec seraient meilleures si le Québec était souverain et récupérerait les 29 milliards \$ versés en impôts par les Québécois à Ottawa chaque année.

Le ministre évalue à 3,5 milliards \$ le manque à gagner imposé au Québec par la réduction des transferts aux provinces décrétée par son homologue fédéral Paul Martin dans son budget de février.

«Si le budget fédéral n'était pas venu brouiller les cartes, nous aurions pu, avec les mesures du présent budget, réduire le déficit à 800 millions \$ en 1997-98 et dégager un surplus de 1 milliard \$ sur les opérations courantes», dit M. Campeau.

Mais le manque à gagner rend nécessaires des mesures supplémentaires, selon lui.

«Pour combler l'écart en totalité du côté des dépenses, des pans complets de services à la population et des acquis sociaux majeurs ne pourraient être épargnés», dit-il.

«Pour ne pas affecter des éléments essentiels de nos programmes, une hausse des taxes et des impôts des particuliers apparaît incontournable.»

M. Campeau précise que ce budget est celui du Québec dans le cadre fédéral. Du coup, il laisse entendre que si le Québec devient souverain, cette hausse de taxe n'aura pas lieu. «Si on est souverain, ce ne sont plus ces chiffres-là qui comptent. Il pourrait bien arriver que la

TVQ ne soit pas augmentée», a-t-il dit en conférence de presse.

Mais le ministre des Finances se garde bien de prendre un engagement ferme à cet égard. «Je ne dis pas que la TVQ n'augmentera pas» si c'est OUI au référendum, a-t-il dit en se défendant de faire du chantage pour obtenir des votes au référendum. «Ce n'est pas du chantage, ce sont des faits.»

La situation dans l'hypothèse d'un OUI n'est pas prévisible car on ignore quelle serait la part de la dette fédérale dont le Québec hériterait, a-t-il expliqué.

M. Campeau affirme que «l'imagination des Québécois se heurte à un cadre étouffant». Lors du référendum, a expliqué le ministre des Finances, «nous aurons à choisir entre récupérer les 29 milliards \$ d'impôts et taxes versés à Ottawa par les Québécois ou encore continuer à les verser là-bas tout en voyant les transferts fédéraux au Québec continuer à fondre».

Il signale que si, en 1980, le Qué-

bec avait récupéré tous ses points d'impôt d'Ottawa, le gouvernement du Québec aurait perçu, au cours des 14 dernières années, 8 milliards \$ de plus que ce qu'il a reçu en transferts du gouvernement fédéral et le déficit, cette année, serait de 2 milliards \$ de moins qu'actuellement.

Si le remplacement des transferts financiers fédéraux par des points d'impôt avait lieu à compter de 1995-96, Québec disposerait d'ici 1997-98 de 5,4 milliards \$ dans le cas où le remplacement toucherait tous les transferts incluant la péréquation.

En 1997-98, les transferts financiers fédéraux ne représenteront plus que 12,7 % des revenus budgétaires du gouvernement du Québec, comparativement à 28,9 % en 1983-84.

«Lorsque nous serons souverains, a dit le ministre, nous aurons tous les leviers nécessaires pour agir et faire face adéquatement aux défis à relever.»

«La récupération de tous nos impôts nous permettra d'aménager le régime fiscal en fonction de nos

propres besoins. Nous disposerons en outre d'une marge de manœuvre beaucoup plus grande, du fait que le gouvernement fédéral ne viendra plus piger dans nos champs fiscaux.»

M. Campeau parle de la fin du gaspillage et des chevauchements. Il reprend l'évaluation selon laquelle le Québec ferait des économies de 3 milliards \$. Il affirme que «l'atteinte du plein emploi sera facilitée lorsque le Québec disposera de tous ses pouvoirs économiques».

Dans son discours, M. Campeau a directement interpellé le gouvernement fédéral en lui demandant de «compenser les entreprises du Québec pour les services de formation qu'elles vont se donner elles-mêmes» et de «réduire les cotisations à l'assurance-chômage». Il lui reproche de ne pas avoir mis fin au privilège fiscal des fiducies familiales. Il a l'intention de se battre pour que les taxes sur la masse salariale (qu'il vient d'augmenter) restent déductibles de l'impôt fédéral.

TCHÉTCHÉNIE «Je n'ai jamais rien vu de tel»

SUITE DE LA PAGE 1

plusieurs dizaines de milliers de morts et qui se poursuit depuis cinq mois.

M. Major avait toutefois affirmé, plus tôt dans la journée, que chaque dirigeant devait éviter la guerre «à l'intérieur» de ses frontières, et le chancelier allemand Helmut Kohl avait estimé que le conflit en Tchétchénie «pesait sur les relations entre la Russie et l'Occident», peu après son arrivée en provenance de Berlin.

En prononçant son toast au Kremlin, il s'est borné à appeler la Russie à «apporter sa contribution» à «un ordre de paix fondé sur un respect sans res-

triction des droits de l'homme».

Le président français François Mitterrand a de son côté, dans une allusion claire à la Tchétchénie, évoqué ce «besoin (...) d'être soi-même, celui de ne pas être écrasé ou dominé par une culture ni par un peuple plus puissant».

De son côté, M. Clinton, qui avait longuement hésité avant de se rendre à Moscou, s'est cantonné à un hommage appuyé aux sacrifices de la Russie, principale héritière de l'URSS qui a payé le plus lourd tribut à la lutte contre le nazisme avec plus de 25 millions de morts. Il a appelé la Russie à unir ses forces à celles des États-Unis

au sein d'une «alliance pour la liberté», en portant un toast hier soir, après avoir souligné «l'extraordinaire courage» dont ont fait preuve les peuples de l'ex-URSS.

Le président américain avait plus tôt accepté d'assister au défilé de la place Rouge, contrairement au chancelier Kohl et à M. Mitterrand, mais, selon un responsable américain dans la capitale russe, M. Clinton devait évoquer la Tchétchénie aujourd'hui lors d'un discours à l'Université de Moscou.

M. Clinton avait exigé et obtenu des assurances en vertu desquelles seuls des vétérans assisteraient à la

cérémonie. Or, diverses unités de choc impliquées dans le conflit tchéchène ont défilé sous ses yeux sans que l'on puisse savoir avec certitude si ces soldats avaient personnellement combattu en Tchétchénie.

Un sommet délicat entre MM. Eltsine et Clinton est prévu aujourd'hui au Kremlin, qui devrait être dominé par les désaccords entre Russes et Américains sur la vente d'une centrale nucléaire russe à l'Iran et la question très controversée de l'élargissement de l'OTAN vers l'Europe de l'Est.

M. Eltsine ne pouvait être pour sa part que satisfait des cérémonies. «Je n'ai jamais vu quelque chose de tel, ni

en Russie ni à l'étranger», a-t-il déclaré en rendant hommage, au cours d'une allocution avant le dîner du Kremlin, aux anciens combattants soviétiques qui ont permis «d'éviter l'esclavage fasciste».

«Nous avons rejeté une fois pour toutes le totalitarisme et la haine nationale», a-t-il dit.

Les fêtes de Moscou, point d'orgue des commémorations de mai 1945 à travers l'Europe, ont vu, drapeaux soviétiques au vent, plus de 4500 anciens combattants parader sur une place Rouge ornée d'énormes affiches à la gloire de l'Armée rouge, au son d'une fanfare militaire de 850 musiciens.

ROME Le contraste avec Paris est éclairant

SUITE DE LA PAGE 1

aléas des grèves, journées d'étude et autres travaux de restauration: voilà un cliché bien romain qui entache la réputation du joyau touristique qu'est la capitale italienne.

Le chaos des transports

Autre cliché, non moins fort: le chaos des transports. Un chaos réel, moins dû au nombre de voitures dans une agglomération de quatre millions d'habitants qu'à l'indiscipline totale des chauffeurs et à la topographie médiévale du centre-ville, lacis de rues et de ruelles qui font du moindre déplacement un véritable parcours du combattant. Un piéton exaspéré publiait récemment dans un quotidien une lettre dans laquelle, devant cette situation, il se sentait monter des «pulsions meurtrières» à l'égard des automobilistes et des conducteurs de *motorini* et autres vespas (dont le nombre a explosé au cours des dix dernières années).

Autre triste spectacle, à deux heures du matin, une fois vidées les belles places chères aux touristes et aux adolescents — piazza di Spagna, piazza Navona, piazza Santa Maria in Trastevere —, un invraisemblable amoncellement d'ordures, qui a donné lieu à quelques notes de service alarmées au Capitole, siège de l'administration municipale.

Dureté de la vie et beauté environnante

Ville par excellence où le vieux cohabite avec le neuf, l'inefficacité officielle avec la débrouille

très réelle, la dureté de la vie quotidienne avec la sublime beauté, des habitudes authentiquement villageoises avec un statut de capitale, Rome a fait, de l'avis général, des progrès sur plusieurs plans au cours des dernières années. Les policiers romains — dont le laxisme fut longtemps proverbial — ont par exemple reçu l'ordre, récemment, d'être plus sévères dans l'attribution des contraventions. Aujourd'hui, à Rome, le métro fonctionne très bien, même s'il se limite à deux lignes (auxquelles devraient en principe s'ajouter deux nouvelles dès cet été). Même les autobus, en dehors des heures de pointe, remplissent convenablement leur tâche, qui est de déplacer un passager du point A au point B dans un temps raisonnable.

Aujourd'hui, à Rome, les trains arrivent le plus souvent à la Stazione Termini sans une seule minute de délai sur l'horaire prévu. Les retards légendaires du système ferroviaire italien appartiennent au passé. La réflexion fameuse selon laquelle «à l'époque de Mussolini, au moins, les trains arrivaient à l'heure» est devenue caduque. Si vous l'entendez encore aujourd'hui, ce n'est que mauvaise foi ou ignorance...

Mentalité tortueuse

Ville tortueuse, de mentalité comme de topographie, habitée par un passé extrêmement pesant, Rome n'en présente pas moins de nombreux exemples de cohabitation paradoxale — et réussie — de l'ancien et du nouveau. Car, à certains titres, la capitale italienne vit tout à fait à l'heure de la fin du XX^e siècle. Un exemple vul-

gaire: l'usage du téléphone cellulaire est devenu tellement banal qu'il appartient désormais au folklore local. Le *telefonino* n'est même plus le *status symbol* (comme on dit en italien) qu'il était il y a encore deux ou trois ans. Dans la classe moyenne, celui qui n'a pas en poche son cellulaire dernier cri ultraminuterie est, tout simplement, soit un arriéré, soit un dissident héroïque de la modernité.

Encore une folie récemment découverte par les Romains: la folie Internet. Au cours des deux derniers mois seulement, trois publications mensuelles consacrées exclusivement au «Réseau des réseaux» téléinformatique ont été lancées à Rome et à Milan. A deux pas des échoppes du Campo dei Fiori et du Trastevere, qui ne semblent pas avoir changé depuis un siècle, l'informatisation de la vie quotidienne et commerciale dans les loisirs et le travail de bureau est largement chose faite. A regarder la topographie du centre de Rome, toute en ruelles zigzagantes et en ombres placentes (chacune archéologiquement plus riches que l'Amérique tout entière), on est fondé de dire que la Ville éternelle est d'une certaine façon écrasée par son très riche et très glorieux passé.

A cet égard, le contraste avec Paris est éclairant. Au XIX^e siècle, Paris a été redessinée par le baron Haussmann autour de grands boulevards qui ont conféré à la ville de larges et profondes perspectives. Pour leur part, des présidents-pharaons à la Mitterrand n'ont pas hésité à laisser leur marque au cœur de la capitale — pyramide du Louvre, jardin du Palais-Royal, Très Grande

Bibliothèque — en mélangeant l'hypermodernité à un cadre traditionnel, d'une façon parfois discutabile mais incontestablement audacieuse. Alors que Rome semble parfois paralysée par son passé, Paris regarde vers l'avenir... A Rome, pas de grandes places, pas de chrome ni de verre. On découvrirait ainsi, par hasard, superposés les uns par-dessus les autres, huit merveilles du passé au fond d'une impasse du quartier juif. Ainsi le Panthéon, imposant monument intégralement conservé depuis l'Antiquité, apparaît soudain au détour d'une sombre ruelle pour éblouir le visiteur non averti, à l'étroit sur une petite place.

Vers l'an 2000

Dans les «grands projets» romains annoncés par le maire Francesco Rutelli à l'aube de l'an 2000, pas de Grande Bibliothèque, pas de pyramide du Louvre, aucun bâtiment postmoderne à l'ombre du Colisée. Seulement la modernisation indispensable d'une ville qui veut scouper sa torpeur. En prévision du jubilé du bimillénaire de l'Église catholique, qui amènera, dit-on, 30 millions de touristes et de pèlerins, on veut d'abord et avant tout déplacer sept ministères à l'extérieur de la ville, construire une batterie de parkings souterrains, développer le métro et les transports régionaux. «Aucune cathédrale de l'an 2001, seulement des projets essentiels pour faire de Rome une ville plus vivable, plus civile et plus moderne», écrit le maire dans la présentation de son plan de développement pour la fin du XX^e siècle.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes: à l'information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Bernard Morrier, Isabelle Paré, Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Konrad Yakubski; Jean-Pierre Legault (responsable des pages thématiques), Diane Précourt (pages éditoriales, responsable de la section Tourisme); Martin Ducloux et Christine Dumazet (relecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle: Michel Bélar (responsable), Stéphane Baillargeon, Paule des Rivières, Robert Lévesque, Benoît Munger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dufresne, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (responsable), François Brousseau (éditorialiste), Antoine Char, Sylviane Rivière, Clément Trudel; à l'information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Ottawa), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec); Serge Chapleau (caricaturiste); à l'information sportive: Yves d'Avi-Tramier, Denise Babin, Marie-Claude Petit (commis), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); La Documentation: Gilles Paré (directeur), Manon Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ: Lucie Pinsonneault (directrice), Yves Williams (superviseur, Avis publics et annonces classées), Jacqueline Avril, Daniel Barbeau, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlène Côté, Sylvie Hanna, Christiane Legault, Suzanne Miscevic, Jacques A. Nadeau, Micheline Ruelland, Monique Verreault (publicitaires); Sylvie Laporte, Fierrette Rousseau, Micheline Turgeon, Michèle Bouchard (secrétaire); L'ADMINISTRATION: Henry Kiehl, c.m.a. (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lacas, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (adjointe à l'administration), LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE: Christian-France Turgeon (directrice de la production), Jean Lenay (directeur adjoint, production et informatique), Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard DesCormiers, Caroline des Rosiers, Lynda Di Cesare, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Michèle Malenfant, Christiane Vaillant, Christian Yrie, Olivier Zaida. LE CONSEIL DU DEVOIR INC. Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président et directeur général).

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30
2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9
RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION : (514) 985-3333

PUBLICITÉ
AVIS PUBLICS (514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344
PUBLICITÉ (514) 985-3399 / télécopieur (514) 985-3390
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

SERVICE DES ABONNEMENTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 16H30
Montréal (514) 985-3355 / télécopieur (514) 985-3390
Extérieur (sans frais) 1 800 463-7559